



81^{ème} anniversaire de la présentation du Manifeste de l'Indépendance

Une étape lumineuse dans la lutte nationale pour l'indépendance

Page 5

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10409

Samedi/Dimanche 11-12 Janvier 2025

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie dresse un bilan des réalisations et des lacunes de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile, une décennie après son adoption Abderrahim Chahid : Les propositions soulevées lors de cette rencontre, nous les porterons devant le gouvernement à travers des initiatives législatives



La FDT salue l'ouverture du gouvernement sur ses propositions de révisions du projet de loi relatif au droit de grève Page 4



Politique migratoire, SNIA et régularisation

Quid du reste ?

Pages 2-3



*Ligue des Champions d'Afrique
ASFAR-Raja pour un
classico continental "show"*

Page 23

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie dresse un bilan des réalisations et des lacunes de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile, une décennie après son adoption

Abderrahim Chahid : *Les propositions soulevées lors de cette rencontre, nous les porterons devant le gouvernement à travers des initiatives législatives*

Actualité



J eudi dernier, Rabat accueillait une rencontre d'étude inédite, organisée par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, en partenariat avec l'Institut Prometheus et le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination (CCLD). L'objectif : dresser un bilan des dix premières années de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) adoptée par le Maroc en 2014, identifier ses forces et ses faiblesses et proposer des solutions pour relever les défis qui persistent. Plus qu'une simple évaluation, cette rencontre a été un moment de réflexion collective, une opportunité pour ajuster le cap et consolider la place du Royaume comme leader régional en matière de gouvernance migratoire.

Le sujet n'a jamais été aussi crucial. Alors que les dynamiques migratoires redéfinissent les relations entre les pays du Sud et du Nord, le Maroc se distingue par sa position géographique et son approche volontariste. Autrefois simple point de passage vers l'Europe, le Royaume s'est mué en un pays d'accueil. Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, a ouvert les débats en rappelant l'envergure de cette transformation. «Le Maroc, autrefois simple point de passage pour les migrants africains en route vers l'Europe, est aujourd'hui une destination d'accueil», a-t-il déclaré lors de son intervention. «Cette transformation repose essentiellement sur la mise en place d'un cadre légal modernisé, en phase avec les conventions internationales des droits de l'Homme, comme le stipule la Constitution marocaine de 2011», a-t-il précisé.

Le membre du Bureau politique de

l'USFP a notamment insisté sur «le caractère multidimensionnel de la SNIA». Outre la gestion des flux migratoires, elle intègre des mesures concrètes pour favoriser l'intégration des migrants dans la société marocaine. «Cela inclut l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au marché du travail. Toutefois, cet engagement s'accompagne d'un impératif de taille : équilibrer les besoins de sécurité nationale avec le respect des droits humains des migrants», a-t-il fait savoir, avant de rappeler «qu'en 2014 et 2017, des campagnes de régularisation ont permis à des milliers de personnes d'obtenir un statut légal». «Une démarche saluée par les organisations internationales, mais qui exige un suivi rigoureux pour garantir une inclusion réelle», a estimé Chahid.

“
Pour le Groupe socialiste,
le bilan de la première
décennie de la SNIA n'est
pas une fin en soi, mais un
point de départ pour
construire une politique
migratoire encore plus
ambitieuse, plus inclusive
et plus exemplaire

période suffisante pour identifier les forces et les faiblesses de cette stratégie. Nous devons être en mesure de corriger les lacunes et d'anticiper les défis futurs», a-t-elle relevé, avant de faire remarquer que «des enjeux sont nombreux : parmi eux, le manque de coopération avec les pays d'origine des migrants est souvent cité comme un obstacle majeur à une gestion efficace des flux migratoires». «Une politique migratoire ne peut réussir sans une coordination internationale renforcée», a-t-elle insisté. Et d'ajouter que «la lutte contre le crime organisé, le trafic d'êtres humains ou encore les réseaux de passeurs pose des problématiques complexes». «Dans ce contexte, la nécessité d'un équilibre entre sécurité nationale et respect des droits humains devient impérative», a conclu la militante ittihadie.

Si les participants à cette rencontre ont unanimement salué les avancées réalisées, ils ont également mis l'accent sur l'urgence d'agir face aux défis structurels. Les pressions économiques, les insuffisances du cadre législatif et le besoin d'une meilleure coordination entre les parties prenantes figurent parmi les priorités identifiées. Le Maroc, en adoptant une approche humaniste et proactive, a déjà démontré sa capacité à innover. Mais comme l'a rappelé Yasmine Boutayeb, «la pérennité de cette politique dépendra de notre capacité à nous adapter aux réalités changeantes et à répondre aux attentes des migrants, sans compromettre nos valeurs».

Au-delà des défis, cette rencontre a également permis de poser les jalons d'une stratégie migratoire plus ambitieuse et durable. Abderrahim Chahid a évoqué la nécessité de créer une commission thématique dédiée à l'évaluation de la politique migratoire marocaine. Cette structure aurait pour mission de mener une analyse institutionnelle des réalisations et des lacunes de la SNIA, tout en proposant des recommandations concrètes aux autorités. «Les débats soulevés lors de cette rencontre déboucheront sur une série de recommandations claires. Ces propositions, nous les porterons devant le gouvernement, à travers des initiatives législatives et des questions parlementaires», a-t-il noté. «Ce n'est qu'ensemble, gouvernement, société civile et citoyens, que nous pourrions construire une politique migratoire exemplaire», a-t-il martelé, avant de rappeler que «ce bilan de la première décennie de la SNIA n'est pas une fin en soi, mais un point de départ pour construire une politique migratoire encore plus ambitieuse, plus inclusive et plus exemplaire». Parce que, selon Chahid, «le véritable succès ne réside pas dans les résultats immédiats, mais dans la capacité à bâtir un futur où l'humanité et la dignité priment sur toutes les autres considérations».

Mehdi Ouassat

Politique migratoire, SNIA et régularisation

Quid du reste ?



Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, se dit satisfait des résultats obtenus par le Maroc concernant la mise en œuvre de la « Stratégie nationale d'immigration et d'asile », lancée il y a dix ans. Dans un discours prononcé lors d'une journée d'étude organisée par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants, il a mis en avant les programmes d'aide au retour volontaire adoptés par le Maroc, la préparation d'un arsenal juridique, à savoir le projet de loi 72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à la migration et l'adoption en 2016 de la loi 27-14 relative à la lutte et à la prévention de la traite des êtres humains.

Des propos rassurés

Mohammed Chaoui, chercheur en sciences politiques, estime, en réaction aux propos du ministre de la Justice, que « depuis le lancement de la nouvelle politique migratoire en 2013 et l'adoption de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) en 2014, le discours officiel sur la question migratoire au Maroc semble figé. Les déclarations ministérielles et les communications des institutions étatiques se limitent à ressasser des propos déjà connus, sans apporter de nouvelles perspectives ni reconnaître pleinement les défis persistants ».

« En effet, explique-t-il, ce récit institutionnel, élaboré au fil des années, s'est renforcé par l'implication de divers acteurs étatiques, qui ont contribué à construire une image d'une politique migratoire inclusive et humaine. Cependant, ce récit semble davantage orienté vers la communication internationale et la valorisation du rôle du Maroc en

tant que modèle régional en matière de gestion des flux migratoires, que vers la résolution des problématiques concrètes rencontrées par les migrants sur le terrain ».

« Ce cadre narratif repose, ajoute-t-il, sur la mise en avant des initiatives phares, telles que les opérations exceptionnelles de régularisation de 2014 et 2016 ou la reconnaissance des droits fondamentaux des migrants en matière d'éducation et de santé. Toutefois, derrière ce discours, peu de progrès tangibles ont été réalisés pour adapter les politiques publiques aux réalités complexes de l'intégration des migrants ».

Zones grises

A ce propos, notre interlocuteur rappelle que plusieurs zones grises subsistent dans la politique migratoire nationale, tel est le cas de l'absence d'un cadre juridique et normatif clair englobant un riche ensemble d'instruments, de principes et de normes pertinentes. Selon lui, l'actuel cadre juridique et normatif encadrant la question migratoire est souvent incomplet et en contradiction avec d'autres textes de loi.

« Trois domaines mettent en lumière la confusion qui règne dans le cadre juridique actuel. Le premier concerne l'accès au marché du travail. Bien que le Maroc ait affirmé le principe d'égalité et de non-discrimination entre les étrangers et les nationaux en matière d'emploi et de conditions de travail, des limites importantes subsistent dans la législation du travail. D'une part, l'article 416 du Code du travail impose la nationalité marocaine comme condition pour diriger un syndicat professionnel. Cette exigence entre en contradiction avec l'article 30 de la Constitu-

tion marocaine, ainsi qu'avec les principes de la convention internationale du travail n° 87 de 1948, qui garantit la liberté syndicale à tous les travailleurs, « sans aucune distinction d'aucune sorte », a-t-il indiqué. Et de poursuivre : « D'autre part, la question du contrat de travail des immigrants, systématiquement considéré comme un contrat à durée déterminée, soulève des problèmes importants. Ce type de contrat prend fin automatiquement à l'expiration de sa durée, et il est impossible pour les parties de le convertir en contrat à durée indéterminée. Cette limitation découle de l'article 516 du Code du travail, qui a un caractère impératif et relève de l'ordre public ».

Le deuxième exemple, précise-t-il, concerne l'accès des migrants et des réfugiés aux services de santé publique. Actuellement, ces populations n'ont accès qu'aux établissements de premiers soins et aux services d'urgence, en l'absence de toute disposition légale encadrant leur couverture médicale. Il est important de souligner que la convention de partenariat signée en octobre 2015 entre le ministère de la Santé et le département des Affaires de la migration ne constitue pas un cadre juridique à proprement parler, mais reste une initiative ponctuelle sans réelle portée normative.

« Le troisième exemple est celui relatif à la question du renouvellement des cartes de séjour pour les 50.000 migrants régularisés au Maroc qui reste floue. Les autorités n'ont pas encore fourni de données précises sur le nombre de personnes ayant réussi à les renouveler au cours des cinq dernières années. Ce manque de clarté met en lumière la nécessité d'une réforme du cadre juridique national. L'Etat semble hésitant à réviser la loi 02.03 ou à adopter une loi sur l'asile, malgré

des attentes grandissantes. À ce jour, seule une loi sur la traite humaine a été mise en place, observe-t-il. Par ailleurs, les conditions pour renouveler les titres de séjour se sont durcies. Alors qu'un passeport valide ou une facture suffisait auparavant, les migrants doivent désormais soumettre un dossier complexe incluant un contrat de travail, un bulletin de paie, un contrat de bail, un extrait du casier judiciaire ».

Nécessité d'un nouveau souffle

Pour Mohammed Chaoui, « l'absence de réformes structurelles, comme la révision de la loi 02.03 ou l'adoption d'une loi sur l'asile, témoigne d'une certaine inertie dans la mise en œuvre des engagements annoncés. De nombreux migrants continuent de faire face à des obstacles systémiques, notamment en matière d'accès au marché du travail, de régularisation de leur statut, ou de couverture médicale ». Et d'ajouter : « Ce discours répétitif, bien qu'il puisse renforcer une certaine cohérence politique, risque de perdre sa crédibilité auprès des acteurs de la société civile, des organisations internationales, et des migrants eux-mêmes. Pour aller au-delà des déclarations et des symboles, il serait nécessaire de repenser ce récit institutionnel en y intégrant des actions concrètes et des réponses adaptées aux défis actuels ».

En somme, conclut-il, si le Maroc a incontestablement marqué des étapes importantes dans sa gestion de la migration, il est urgent de dépasser les discours convenus pour aborder les problématiques non résolues et traduire les engagements politiques en mesures concrètes, innovantes et durables.

Hassan Bentaleb

La FDT salue l'ouverture du gouvernement sur ses propositions de révisions du projet de loi relatif au droit de la grève



La Fédération démocratique du travail a exprimé sa satisfaction de l'ouverture du gouvernement sur ses propositions de révisions relatives au projet de loi de la grève.

Le président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des conseillers et secrétaire général de la FDT, Youssef Aïdi, à la tête d'une délégation de la centrale syndicale, a rencontré dans le cadre de consultations au sujet dudit projet le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri. Ce dernier, lors de sa présenta-

tion devant la commission de l'éducation, de la culture et des affaires sociales du projet de loi organique, a exprimé la disposition du gouvernement à « interagir positivement avec la majorité des propositions des syndicats », en précisant que les organisations syndicales ont présenté des propositions pratiques qui seront étudiées en vue de leur inclusion dans le projet de loi en question.

En effet, le responsable gouvernemental n'a pas manqué de souligner que la version du texte législatif transmise à la Chambre des conseillers est « temporaire et ouverte aux amendements des

conseillers parlementaires ».

Le conseiller parlementaire ittihadie et secrétaire général de la FDT, a indiqué à l'issue de sa rencontre avec le ministre que les discussions ont abordé les accumulations qui ont marqué la pratique du droit de grève au Maroc « qui ne doit souffrir d'aucune restriction conformément aux conventions internationales en vigueur », ajoutant que la Constitution du Royaume accorde la prééminence aux dispositions internationales ratifiées par notre pays.

Là-dessus, Youssef Aïdi a noté que le gouvernement s'est montré ouvert à

toutes les révisions déterminantes proposées par la FDT, estimant que le projet de loi organique de la grève et la loi des syndicats sont complémentaires dans le processus d'encadrement de la scène syndicale et de renforcement des rôles des centrales syndicales.

Pour sa part, le vice-président de l'Union générale des entreprises du Maroc, Mohamed Fikrat, a salué ce processus de rencontres et de dialogue qui a été marqué par une série de réunions tenues dans un climat de débat sérieux et constructif, soulignant que la loi sur le droit de grève revêt une extrême importance du fait de son rattachement crucial au contexte économique national, à l'investissement et aux engagements des entreprises.

Mohamed Fikrat a, en outre, indiqué que l'objectif des discussions autour du projet de loi de la grève est de parvenir à concevoir une version à même d'établir un équilibre global susceptible d'asseoir des rapports garantissant le fonctionnement optimal du système entrepreneurial et la fluidité de l'investissement.

Quant à Younes Firachine, membre du Bureau exécutif de la Confédération démocratique du travail, il a mis l'accent sur la nécessité de soumettre toutes les lois sociales, dont la loi de la grève, au dialogue dont la teneur est censée être encadrée par des négociations à même de déboucher sur un consensus...

D'autre part, il convient d'indiquer que le ministre compétent, Younes Sekkouri, a affirmé, ce jeudi à la Chambre des conseillers, que les mémorandums présentés par les centrales syndicales « sont au cœur du processus de négociation » autour du projet de loi organique n° 87.15 définissant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève...

Rachid Meftah

Réunions des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales générales et des listes électorales relatives aux Chambres professionnelles au titre de 2025

Les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales générales ont tenu, du 5 au 9 janvier sous la présidence des magistrats, leurs réunions au titre de l'année 2025, indique vendredi un communiqué du ministre de l'Intérieur.

Selon le communiqué relatif au déroulement du processus de révision annuelle des listes électorales générales, les commissions ont examiné les nouvelles demandes d'inscription et les demandes de transfert d'inscription qui leur ont été soumises, et ont procédé à la correction des erreurs matérielles relevées. Les dites commissions ont déposé, vendredi, les tableaux rectificatifs provisoires contenant leurs décisions aux bureaux des autorités administratives locales et aux bureaux des services communaux.

Le ministre de l'Intérieur rappelle aux citoyens et citoyennes concernés qu'ils peuvent consulter les tableaux rectificatifs

durant la période allant du 10 au 17 janvier auprès des bureaux administratifs précités.

Les citoyennes et citoyens non encore inscrits sur les listes électorales générales et remplissant les conditions légales peuvent déposer leurs demandes d'inscription auprès des bureaux de l'autorité administrative locale les plus proches de leur lieu de résidence ou via le site électronique (www.listeselectorales.ma) au cours de la période allant du 18 au 24 janvier courant.

Les nouvelles demandes d'inscription seront soumises aux commissions administratives en vue de les examiner et de se prononcer à leur sujet lors des réunions qu'elles tiendront à cet effet du 10 au 14 février 2025.

D'autre part, les citoyens et citoyennes déjà inscrits sur les listes électorales peuvent vérifier qu'ils sont toujours inscrits sur ces listes auprès des bureaux de l'autorité administrative locale la plus proche de leurs lieux

de résidence ou via un SMS sur le numéro gratuit 2727, précise le ministre, ajoutant que toute personne ayant constaté que son nom a été illégalement radié de la liste électorale, est en droit de déposer une plainte auprès de la commission administrative concernée et ce, entre le 18 et le 24 janvier.

Par ailleurs, les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales relatives aux Chambres professionnelles ont tenu, du 5 au 9 janvier, leurs réunions dédiées à la révision annuelle des dites listes, au titre de l'année 2025.

Dans ce communiqué relatif au déroulement du processus de révision annuelle des listes électorales inhérentes aux Chambres professionnelles, le ministre de l'Intérieur informe les professionnels que "les tableaux rectificatifs provisoires comprenant les décisions prises par les commissions précitées ont été déposés, vendredi matin, auprès des bureaux des autorités administratives locales

desquelles relève la circonscription électorale ainsi qu'aux sièges des Chambres professionnelles".

Les intéressés peuvent consulter les tableaux rectificatifs précités durant la période allant du 10 au 18 janvier, ajoute la même source.

Le ministère rappelle aux professionnels répondant aux conditions légales requises, non-inscrits sur les listes électorales des Chambres professionnelles, qu'ils peuvent présenter leurs demandes d'inscription auprès des bureaux de l'autorité administrative locale la plus proche du lieu d'exercice de leurs activités professionnelles durant la période allant du 10 au 18 janvier.

Les nouvelles demandes d'inscription seront soumises aux commissions administratives en vue de les examiner et se prononcer à leur sujet lors des réunions qu'elles tiendront à cet effet du 10 au 14 février 2025, conclut le communiqué.



Parlement : Séance conjointe mercredi des deux Chambres pour la présentation d'un exposé sur les activités de la Cour des comptes au titre de 2023-2024

Les deux Chambres du Parlement tiendront, mercredi prochain, une séance plénière conjointe consacrée à la présentation d'un exposé par le Premier président de la Cour des comptes sur les activités de la Cour au titre de la période 2023-2024.

La séance, qui se tiendra conformément aux dispositions de l'article 148 de la Constitution, débutera à 10h00 dans la grande salle de la Chambre des représentants, indique un communiqué conjoint des deux Chambres.

Présentation du Manifeste de l'Indépendance

Une étape lumineuse dans la lutte nationale pour l'indépendance

Le peuple marocain célèbre, ce samedi, le 81ème anniversaire de la présentation du Manifeste de l'Indépendance le 11 janvier 1944, un événement phare de l'histoire de la lutte nationale pour l'indépendance du Royaume et la défense de ses valeurs sacrées.

Commémorée par le peuple marocain, et à sa tête la famille du mouvement national, de la résistance et de l'armée de libération, cette épopée grandement

symbolique fut l'une des illustrations de la parfaite symbiose entre le glorieux Trône Alaouite et le peuple marocain, en faveur de la libération du pays du joug de colonialisme et la préservation de la dignité nationale.

Le peuple marocain s'est en effet soulevé dans son ensemble contre le régime colonialiste qui a divisé le pays en zones de tutelle, réparties entre le protectorat français (au centre du Maroc) et le protectorat espagnol (Nord et Sud du Royaume), alors que Tanger a été considérée zone internationale, ce qui a rendu plus difficile la mission de libération du territoire national.

Parallèlement aux actions militaires, l'histoire de la lutte nationale pour l'indépendance est ponctuée de moments décisifs, à l'image du soulèvement contre le "Dahir berbère" de 1930. Guidé par les instructions du Sultan Mohammed V, le comité d'action marocain, embryon du mouvement national, allait présenter un plan de réformes au gouvernement français en 1934 et en 1936.

Durant ces différentes étapes, SM le Roi Mohammed V, Père de la nation et héros de la libération, n'avait de cesse d'éveiller le sens de résistance des Marocains et de définir ses objectifs, et ce, depuis son accession au Trône des ses glorieux ancêtres le 18 novembre 1927.

Le défunt Souverain a saisi la tenue de la Conférence d'Anfa en janvier 1943 pour inscrire la question de l'indépendance du Maroc à l'ordre du jour, mettant en valeur la participation effective des soldats marocains aux côtés des alliés ainsi que leurs exploits qui ont suscité l'admiration partout où ils ont combattu.

L'ambition formulée par le Sultan Mohammed V lors de cette conférence a, dès lors, obtenu le soutien des Etats-Unis d'Amérique, exprimé par le président Franklin Roosevelt à l'aspiration légitime du peuple marocain à l'indépendance.

La signature du Manifeste de l'Indépendance par soixante-sept figures de proue de la résistance, dont une femme, et sa remise aux autorités coloniales constituaient une réclamation explicite de l'indépendance du Maroc sous le règne de SM Mohammed Ben Youssef.



Message clair et sans ambages, cette initiative comprenait un ensemble de revendications politiques, dont l'indépendance du Maroc sous le règne de son Souverain légitime Sidi Mohammed Ben Youssef et l'adhésion du Royaume à la Charte atlantique. Le second volet des revendications porte sur la politique interne incarnée par la détermination du Sultan à mener une large dynamique de réformes, afin de préserver les droits et devoirs de toutes les franges de la société marocaine.

Cet événement majeur a éveillé le sens de la résistance au sein du peuple marocain, d'autant plus que Feu SM Mohammed V avait saisi l'occasion de sa visite historique à Tanger en 1947 pour réitérer

les mêmes revendications contenues dans le Manifeste, refusant de se plier à la volonté des autorités coloniales qui vont finalement contraindre le Souverain à l'exil. La résistance n'a été que plus forte après cette démarche du colonisateur, permettant d'ouvrir la voie au retour du Père de la nation et à la proclamation de l'indépendance du Royaume en 1956.

La commémoration de cette épopée symbolise l'attachement des Marocains à leur histoire de libération, la synergie entre le peuple et la monarchie et une reconnaissance des énormes sacrifices consentis en vue de porter un coup de massue à la politique d'occupation dans le but ultime de recouvrer l'indépendance.

“ La commémoration de cette épopée symbolise l'attachement des Marocains à leur histoire de libération, la synergie entre le peuple et la monarchie et une reconnaissance des énormes sacrifices consentis en vue de porter un coup de massue à la politique d'occupation dans le but ultime de recouvrer l'indépendance ”

Des sénateurs français "impressionnés" par le développement des provinces du Sud du Royaume

Une délégation de sénateurs français, actuellement en visite au Maroc, s'est dite "impressionnée" par le développement que connaissent les provinces du Sud du Royaume ainsi que par l'ampleur des projets en cours, notamment dans la ville de Dakhla. "Nous sommes impressionnés par l'importance" à la fois des projets que "nous avons observés et de ceux qui nous ont été présentés à Dakhla", a dit à la presse le sénateur Max Brisson (groupe Les Républicains, Pyrénées Atlantiques), à l'issue d'une rencontre, jeudi à Rabat, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"Nous avons été impressionnés non seulement par le développement dans les provinces du Sud, mais aussi par la manière dont ces projets s'intègrent dans une vision géostratégique, géopolitique et géoéconomique de la région", a ajouté M. Brisson, qui s'exprimait au nom de cette délégation de sénateurs, membres du groupe interparlementaire d'amitié



France-Maroc au Sénat.

Outre M. Brisson, la délégation française comprend les sénatrices Anne-Catherine Loiser (groupe Union centriste, Côte d'Or) et Laure Darcos (groupe Les Indépendants, Essonne). Elle s'est ren-

due mercredi à la ville de Dakhla où elle a eu des rencontres avec le wali de la région Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Ali Khalil, le vice-président du Conseil régional, Moulay Boutal Lembariki, et le pré-

sident du Conseil communal de Dakhla, Erragheb Hormatallah, et visité plusieurs projets d'envergure dans la région, dont la Station de dessalement de l'eau de mer et le chantier du nouveau port de Dakhla Atlantique.

Qualifiant de "fructueux" les échanges de la délégation française avec M. Bourita, qui se sont déroulés en présence notamment du président du groupe d'amitié parlementaire Maroc-France à la Chambre des Conseillers, Mohamed Zidouh, le sénateur s'est félicité des relations "fraternelles et chaleureuses" liant les deux pays, et de l'élan qui leur a été insufflé, suite à la visite d'Etat effectuée par le Président français, Emmanuel Macron, dans le Royaume.

Plusieurs thématiques ont été évoquées lors de cette rencontre avec M. Bourita dans la perspective de contribuer à renforcer davantage la relation franco-marocaine, a précisé le parlementaire français.

"Nous allons devoir faire vivre nos relations et écrire quelque unes des pages souhaitées par Sa Majesté le Roi et le Président de la République dans le renouvellement de ces liens qui unissent nos deux pays", a-t-il dit. M. Brisson a, par ailleurs, annoncé que le Maroc sera l'invité d'honneur de la prochaine édition du Salon du livre de Paris.

Importance de la dimension parlementaire dans la dynamique des relations maroco-françaises

Le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid, a mis en avant, jeudi à Rabat, l'importance de la dimension parlementaire dans l'accompagnement et la promotion des relations maroco-françaises.

S'exprimant lors d'une rencontre avec une délégation du groupe d'amitié France-Maroc au Sénat français, M. Ould Errachid a fait part de la disposition de la Chambre des conseillers à s'engager dans toutes les initiatives visant à consolider les relations institutionnelles, notamment la réactivation du travail du groupe d'amitié et de coopération dans les deux chambres "qui constitue un mécanisme singulier pour maintenir un dialogue permanent et garantir l'échange régulier de visites et le partage d'expertises", indique un communiqué de la Chambre.

À cet égard, M. Ould Errachid s'est dit fier du progrès continu des relations bilatérales, à la faveur de la coopération entre les deux pays amis, notamment après la visite historique du Président de la République française au Maroc à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a marqué un nouveau chapitre dans les relations bilatérales, faisant d'elles un modèle unique dans les relations internationales eu égard à des décennies d'action commune qui a abouti à un cadre global et intégré s'appuyant sur des conventions et traités bilatéraux dans tous les domaines de coopération.

Le président de la Chambre des conseillers a mis l'accent sur l'importance stratégique de la Déclaration relative au partenariat d'exception renforcé signée entre les deux pays à l'issue de cette visite "qui a jeté les bases de l'avenir de coopération maroco-française, notamment en matière de renforcement du dialogue politique stratégique, l'approfondissement du partenariat économique, et la consolidation des liens humains et culturels".

Il s'est félicité, par ailleurs, des visites effectuées par le groupe d'amitié au Sénat français aux différentes régions du Royaume, en particulier les provinces du Sud "afin de s'informer du développement tous azimuts que connaissent ces provinces, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI".

M. Ould Errachid a, également, relevé que la visite prévue du président du Sénat français au Maroc sera une occasion de consolider le partenariat exceptionnel entre les deux pays et d'explorer des horizons élargis pour les relations parlementaires entre le Maroc et la France, en particulier entre la Chambre des conseillers et le Sénat.

Il s'est dit aussi convaincu que la prochaine édition du Forum parlementaire entre les deux pays sera une étape majeure pour poursuivre la coordination des positions face aux nouveaux défis et préoccupations dans le monde et de discuter autour des questions d'intérêt commun.

Pour sa part, la délégation du groupe d'amitié franco-marocaine au Sénat français s'est félicitée des liens fraternels et historiques unissant la République française et le Royaume du Maroc, saluant, dans le même sens, les relations de coopération d'exception entre le Sénat français et la Chambre des conseillers.

Dans ce sens, l'accent a été mis sur les rôles de premier plan joués par les groupes d'amitié dans les deux chambres dans le cadre des efforts conjoints visant à promouvoir les relations bilatérales ayant connu une nouvelle dynamique après la visite du président français au Maroc.

La délégation française a souligné l'importance d'intensifier l'action parlementaire commune pour aller de l'avant dans les relations maroco-françaises, à travers le renforcement de la coopération entre les groupes d'amitié et l'optimisation des opportunités offertes, notamment dans les domaines liés à la jeunesse, la digitalisation et la communication.

Dans ce cadre, la délégation française s'est dite impressionnée suite à la visite de terrain effectuée au port de Dakhla atlantique, en tant que pôle de développement régional qui ouvre la voie au renforcement de la coopération avec l'Afrique et l'espace atlantique. La délégation de sénateurs français est composée notamment de M. Max Brisson et de Mmes Anne-Catherine Loiser et Laure Darcos.

2025 : L'année des portes ouvertes

Défis et opportunités pour l'Union Socialiste des Forces Populaires



Lire l'article de Mohamed Assouali, membre de la Commission nationale d'arbitrage et d'éthique de l'USFP, dans notre prochaine édition.

Tramway de Rabat-Salé : Interruption temporaire du service, les 11 et 12 janvier, entre "Pont Hassan II" et "Place du 16 Novembre"

Le service du Tramway de Rabat-Salé sera temporairement interrompu sur le tronçon entre les stations "Pont Hassan II" et "Place du 16 Novembre" les 11 et 12 janvier.

Cette mesure exceptionnelle s'inscrit dans la continuité des efforts déployés pour améliorer les infrastructures du Tramway Rabat-Salé afin de garantir un réseau de transport plus performant, plus fluide, plus confortable et sécurisé, indique un communiqué de l'opérateur chargé de l'exploitation du réseau, notant

que toutes les équipes mobilisées travaillent activement pour réduire autant que possible les désagréments engendrés par ces travaux.

De même, une signalétique adéquate sera déployée, pendant ces travaux, et des agents d'information seront mobilisés sur le terrain pour orienter les clients passagers.

Par ailleurs, le service "Allo tram" est à l'écoute des usagers pour toute question ou réclamation au 0537.86.32.32.



Avec 6 millions de visiteurs depuis 2012

Le Jardin zoologique national est l'attraction la plus visitée de Rabat



Depuis son ouverture en 2012, le Jardin zoologique national de Rabat a accueilli plus de 6 millions de visiteurs, avec en moyenne 500.000 visiteurs par an, se classant ainsi à la tête des attractions les plus visitées de la capitale et des espaces de divertissement les plus prisés du pays.

Le zoo célèbre en ce mois de janvier 2025 son 13ème anniversaire,

marqué par l'organisation, du 9 au 14 janvier, d'animations festives et d'ateliers pédagogiques visant à promouvoir l'éducation à l'environnement, en tant qu'espace de découverte et d'apprentissage pour les jeunes générations, indique un communiqué du Jardin zoologique national de Rabat.

Cette célébration constitue, par ailleurs, une occasion pour revenir sur le rôle du zoo dans la préservation de la biodiversité et l'éducation

à l'environnement et pour dresser le bilan de sa mission en tant qu'acteur clé dans la conservation de la faune sauvage marocaine et africaine, note la même source. Composée de plus de 2.000 animaux représentant 190 espèces, dont la plus grande collection de lions de l'Atlas au monde, la collection animale dont dispose le site lui confère le statut de première plateforme de conservation de la faune sauvage à l'échelle nationale, avec un parti pris pour les espèces endémiques marocaines et les espèces africaines, relève le communiqué. La stratégie de conservation se base sur la constitution de noyaux fondateurs des espèces sauvages éteintes dans la nature ou en danger d'extinction et le renouvellement des groupes reproducteurs, soit à travers les nouvelles naissances ou à travers de nouvelles acquisitions provenant du réseau de zoos et d'institutions zoologiques partenaires à travers le monde. A titre d'exemple, plus de 220 naissances ont été enregistrées en 2024 parmi les lions de l'Atlas, les ibis chauves, les singes magots, les gazelles de Thompson, les addax et les mouflons à manchettes et plus de 50 animaux ont été acquis de zoos étrangers tels que les lycas, les an-

tilopes sahariennes, les reptiles et les oiseaux comme l'outarde houbara.

Sur le plan des actions en faveur de la préservation de la biodiversité locale, diverses études ont été menées sur les espèces marocaines, leurs habitats naturels et les écosystèmes africains dans le cadre de projets de recherche scientifique et de plans visant l'approfondissement des connaissances et l'échange d'expertise entre la communauté de scientifiques et de chercheurs sur les espèces animales, notamment les plus vulnérables.

Dans la perspective de 2025 et dans l'objectif de la modernisation de l'expérience visiteurs, le Jardin zoologique national a planifié le recours à la digitalisation de ses plateformes par le biais de solutions connectées adaptées aux besoins contemporains du public. Parallèlement, et dans la continuité de sa stratégie de conservation et de recherche scientifique, un plan est déployé pour diversifier l'offre du zoo en termes d'enrichissement de sa collection animale et d'amélioration du bien-être animal, tout en jouant le rôle de hub ouvert aux différents intervenants dans le domaine des études sur la faune sauvage à l'échelle régionale.

La Kasbah d'Amridil, un bijou de l'architecture et de l'histoire

Au sud-est du Royaume comme dans plusieurs régions du pays, les Kasbahs se profilent comme des livres ouverts plongeant le visiteur dans un univers fascinant alliant faits historiques, traditions kaléidoscopiques et paysages oasiens féériques.

Devant ces anciens châteaux forts aux remparts grandioses, l'on ne peut que se laisser emporter par la magnificence de ces forteresses qui témoignent du génie créatif des Marocains au fil de l'histoire et de la splendeur de leurs inventions architecturales qui défient les aléas du temps et de la nature.

L'une de ces belles structures fortifiées qui meublent le Grand Sud marocain, est bien la Kasbah d'Amridil. Un chef-d'œuvre architectural aux hautes tours d'angle ornées à la partie supérieure de motifs décoratifs invitant ceux qui empruntent la route des Mille Kasbahs entre Errachidia, Ouarzazate et Zagora à faire une escale hautement recommandée.

Construite au XVIIe siècle par Mhamed Naciri Sekkouri, fils d'Ahmed Bennacer, le fondateur de la Zaouia Naciria de Tamgroute, Amridil de par sa position stratégique surplombant l'oasis de Sekoura et l'oued d'El Hejjaj qui y serpente, fait partie incontournable du circuit touristique de Drâa-Tafilalet.

Telle une perle dans son écrin, la Kasbah d'Amridil a pu préserver intacte son allure grâce aux efforts de ses habitants, aux petits soins pour cette merveille, mais aussi grâce aux différents travaux de restauration financés par le ministère de tutelle.

La beauté d'Amridil fut telle que Bank Al-Maghrib a émis en 1987 un billet de 50 dirhams sur lequel figurait la Kasbah, donnant ainsi plus de rayonnement national et international à cette forteresse et contribuant à la promotion de la valeur historique, spirituelle et architecturale de cette citadelle.

"C'est impressionnant. La Kasbah est tellement belle", confie à la MAP, Luis Suarez, un touriste portoricain, venu au Maroc avec son épouse Rosa Martínez dans le cadre d'un voyage organisé.

Ce professeur en génie des structures indique avoir suivi avec la plus grande attention les explications fournies par les guides touristiques sur les modes et les techniques écologiques de construction de cette bâtisse historique, notant que "chaque coin, chaque pièce est unique ici".

A Amridil, des visites guidées sont proposées aux touristes offrant un aperçu de l'histoire de la kasbah et présentant divers ustensiles, objets et outils traditionnels



utilisés par les locaux dans leur vie quotidienne.

Bien qu'elle comporte plusieurs cours et éléments, la structure la plus imposante de la Kasbah est la maison principale, un bâtiment carré avec quatre tours d'angle. Un jardin a été ajouté à la partie sud de la kasbah, bien qu'il s'agisse d'un élément de conception importé de Marrakech lors de récentes restaurations.

"La beauté d'Amridil a remarquablement séduit des producteurs mondiaux ayant opté pour cette forteresse comme lieu de tournage de grandes superproductions mondiales", explique le guide touristique, Hamid Bousshib.

Des films culte comme Lawrence d'Arabie et Gladiateur I, de même que des productions nationales dont Arid Jmoue, Hdidane et Enigma Tahadi ont jeté leur dévolu sur Amridil pour y tourner plusieurs séquences, a-t-il fait savoir.

Celle dont la renommée a dépassé les frontières, accueille chaque année des flux importants de touristes en quête d'un lieu où s'entremêlent les senteurs de l'histoire et des traditions amazighes et la beauté des reliefs naturels et des décors oasiens.

Par Driss Hachimi
(MAP)



Pour son dernier voyage, Blinken tente avec les Européens d'éviter une nouvelle tourmente syrienne



Le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken et ses homologues européens ont insisté jeudi à Rome sur la nécessité de stabiliser la Syrie un mois après le renversement du dirigeant Bachar al-Assad par des rebelles islamistes, dans un contexte d'affrontements avec la Turquie.

M. Blinken a dîné jeudi soir à Rome avec ses homologues britannique, français, allemand et italien, lors de la dernière étape d'une tournée d'adieu qui l'a auparavant conduit en Corée du Sud, au Japon et en France.

Le chef de la diplomatie italienne, Antonio Tajani, a déclaré à la presse que les puissances occidentales recherchaient une "Syrie stable et unie".

Les cinq ministres se sont notamment accordés sur la nécessité de protéger les minorités religieuses. Ils ont également appelé "tous les groupes en Syrie à respecter les droits humains et le droit humanitaire international", et à veiller à ce que la Syrie ne constitue pas une menace pour ses voisins et "ne serve pas de base au terrorisme", a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Matthew Miller.

L'inquiétude monte depuis la menace mardi de la Turquie de déclencher une opération militaire contre les combattants kurdes syriens, qui ont de fait dirigé leur propre Etat pendant la sanglante guerre civile ayant ravagé la Syrie depuis 2011.

Au moins 37 personnes ont péri jeudi

dans de nouveaux affrontements entre forces dominées par les Kurdes et factions soutenues par la Turquie dans le nord de la Syrie, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Les Forces démocratiques syriennes (FDS), à dominante kurde, partenaires des Occidentaux au sein d'une coalition internationale antijihadiste, ont été le fer de lance de la lutte contre le groupe Etat islamique (EI). Mais la Turquie accuse les FDS d'avoir des liens avec les séparatistes armés kurdes sur son sol.

Les Etats-Unis travaillent "très dur" pour répondre aux "inquiétudes légitimes" de la Turquie et empêcher une offensive de ce pays contre les combattants kurdes syriens, a assuré mercredi M. Blinken, soulignant que "c'est un processus qui prendra du temps".

Concernant la Syrie, il a dit ne pas s'attendre à un changement de politique de la part du nouveau président américain Donald Trump, qui prendra ses fonctions le 20 janvier.

Lors de son précédent mandat (2017-2021), M. Trump avait dit qu'il accéderait à une demande du président turc Recep Tayyip Erdogan de retirer les troupes américaines combattant aux côtés des forces kurdes en Syrie. Mais il y avait renoncé après une levée de boucliers à l'initiative du président français Emmanuel Macron.

A l'ordre du jour à Rome figuraient également la question des sanctions toujours en

vigueur contre la Syrie.

Le ministre français des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot a jugé mercredi que certaines sanctions "pourraient être levées rapidement".

Le département du Trésor aux États-

Unis a annoncé cette semaine qu'il allait relâcher les restrictions affectant les services essentiels.

Mais des responsables américains ont précisé vouloir attendre de voir les progrès accomplis avant une plus large levée des sanctions - et il est peu probable que le gouvernement du président sortant Joe Biden, dans ses derniers jours, soit prêt à retirer les rebelles syriens victorieux du Hayat Tahrir al-Sham (HTS) de la liste noire américaine du "terrorisme".

Si les Occidentaux sont globalement d'accord sur la Syrie, quelques divergences subsistent.

M. Blinken a notamment répété qu'il était "dans l'intérêt de tout le monde" de faire retourner dans leurs pays d'origine les militants étrangers du groupe Etat islamique et les membres de leurs familles, détenus par dizaines de milliers dans des camps en Syrie gérés par les combattants kurdes. Ce que la France et le Royaume-Uni, qui ont subi de sanglantes attaques jihadistes sur leur sol, rechignent à faire.

Les discussions de Rome ont lieu une semaine après une visite commune de Jean-Noël Barrot et de son homologue allemande Annalena Baerbock à Damas, où ils ont rencontré le nouveau dirigeant syrien Ahmad al-Chareh pour plaider en faveur d'une transition politique inclusive.

Ce dernier, dont le mouvement HTS est l'ex-branche syrienne d'Al-Qaïda, a promis de protéger les minorités. De son côté, un haut responsable américain a fait savoir le mois dernier que Washington annulait sa récompense de 10 millions de dollars promise pour la tête de M. Chareh.

M. Tajani devait aller à son tour vendredi en Syrie et y annoncer de premières aides au développement.

A l'inverse des autres puissances européennes, l'Italie avait tenté de normaliser ses relations avec le régime Assad quelques semaines avant sa chute.

La France devrait rapatrier les jihadistes français emprisonnés en Syrie

La France devrait rapatrier les jihadistes français emprisonnés en Syrie, a affirmé vendredi le chef de la diplomatie turque Hakan Fidan, rappelant que Washington est le seul interlocuteur d'Ankara dans le nord-est syrien où la Turquie menace de lancer une opération militaire contre les combattants kurdes.

"Si la France a quelque chose à faire, c'est de prendre ses propres citoyens, de les amener dans ses propres prisons et de les juger", a-t-il affirmé en référence aux jihadistes français emprisonnés en Syrie. Le chef de la diplomatie turque a par ailleurs accusé la France de ne pas prendre en compte la sécurité de la Turquie en confiant la détention des jihadistes étrangers aux Forces démocratiques syriennes (FDS) dominées par les combattants kurdes.

"Ils ont une telle politique qu'ils n'amènent pas les prisonniers" du groupe jihadiste "Etat islamique dans leur propre pays. Mais ils ne se soucient pas de notre sécurité. (...) Ils mettent toujours en avant leurs propres revendications", a-t-il affirmé.

En réponse à une question sur un appel des forces kurdes au déploiement des troupes françaises dans le nord-est syrien, M. Fidan a précisé que les Etats-Unis sont les seuls interlocuteurs de la Turquie à ce sujet.

"Nous ne prêtons franchement pas attention aux pays qui utilisent la puissance de l'Amérique et se cachent derrière elle pour faire avancer leurs propres intérêts. Notre interlocuteur sur cette question est l'Amérique. Nous parlons à l'Amérique. Pas avec les pays qui se cachent derrière", a-t-il affirmé.

Le renversement du dirigeant syrien Bachar al-Assad le mois dernier a fait naître la possibilité d'une intervention directe de la Turquie en Syrie contre les forces kurdes YPG.

Ankara accuse les YPG, épine dorsale des FDS et considérées par l'Occident comme essentielles dans la lutte contre les jihadistes de l'Etat islamique, de liens avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), interdit en Turquie.

Une étude publiée dans The Lancet estime que le nombre de morts à Gaza est sous-estimé de 40%

Une étude publiée vendredi dans la prestigieuse revue médicale britannique *The Lancet* estime que le nombre de morts à Gaza, au cours des neuf premiers mois de la guerre entre Israël et le Hamas, est supérieur d'environ 40% à celui enregistré par le ministère de la Santé du territoire palestinien.

Le nombre de personnes tuées à Gaza fait l'objet d'un âpre débat depuis qu'Israël a lancé sa campagne contre le Hamas en réponse à l'attaque contre son territoire le 7 octobre 2023.

Depuis le début de la guerre jusqu'au 30 juin de l'année dernière, le ministère de la Santé de la bande de Gaza dirigée par le Hamas a fait état d'un bilan de 37.877 morts.

L'étude du *Lancet* estime toutefois qu'entre 55.298 et 78.525 décès ont été causés par des lésions traumatiques à Gaza au cours de cette période.

Le nombre probable de tués estimé par le *Lancet* est de 64.260 morts jusqu'à cette date, soit un chiffre supérieur de 41% à celui du ministère de la Santé. Ce chiffre représente 2,9% de la population de Gaza avant la guerre, "soit environ un habitant sur 35", selon l'étude.

Ce bilan ne concerne que les morts dues à des lésions traumatiques et n'inclut donc pas les décès indirects, tels que ceux dus au manque de soins ou de nourriture, ni les milliers de disparus que l'on pense enterrés sous les décombres.

L'AFP n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante le nombre de morts à Gaza.

Jeudi, le ministère de la Santé de l'enclave a déclaré que 46.006 personnes étaient mortes au cours des quinze mois de guerre, principalement dans des bombardements israéliens.

En Israël, les attaques sanglantes commises par le Hamas le 7 octobre 2023 ont fait 1.208 morts, pour la plupart des civils, selon

un décompte de l'AFP basé sur les chiffres officiels israéliens.

Israël a mis en doute la crédibilité des chiffres du ministère de la Santé de Gaza, mais ils ont été jugés fiables par les Nations Unies.

Les chercheurs de l'étude publiée par le *Lancet* ont employé une méthode statistique appelée "capture-recapture" qui a déjà été utilisée pour estimer le nombre de morts dans d'autres conflits dans le monde, qui s'appuie sur trois listes.

La première est celle fournie par le ministère de la Santé et comprend les corps identifiés dans les hôpitaux ou les morgues.

La deuxième est issue d'une enquête en ligne lancée par le ministère de la Santé, dans laquelle les Palestiniens ont signalé le décès de leurs proches.

La troisième a été établie à partir de notices nécrologiques publiées sur des réseaux sociaux comme X, Instagram, Facebook et WhatsApp, lorsque l'identité du défunt a pu être vérifiée.

"Nous n'avons retenu dans notre étude que les personnes dont le décès avait été confirmé par leurs proches ou par les morgues et les hôpitaux", a déclaré à l'AFP Zeina Jamaluddine, épidémiologiste à la London School of Hygiene and Tropical Medicine, principale autrice de l'étude.

Les chercheurs ont ensuite examiné les listes de morts à la recherche de doublons. "Nous avons cherché les chevauchements entre les trois listes (...) afin d'obtenir une estimation totale de la population tuée", a précisé Mme Jamaluddine.

Patrick Ball, un statisticien du Human Rights Data Analysis Group, basé aux États-Unis, qui n'a pas participé à l'étude du *Lancet*, a utilisé la méthode statistique de capture-recapture pour estimer le nombre de morts lors de conflits au Guatemala, au Kosovo, au Pérou et en Colombie.

Il a assuré à l'AFP que cette technique



éprouvée avait fait ses preuves de longue date et qualifié l'étude du *Lancet* de "bonne estimation".

Kevin McConway, professeur de statistiques appliquées à l'Open University britannique, a précisé à l'AFP qu'il y avait "inévitavelmente beaucoup d'incertitudes" lorsqu'on fait une estimation à partir de données incomplètes.

Il a toutefois jugé "admirable" que les chercheurs aient utilisé trois méthodes d'analyse statistique pour vérifier leurs estimations. "Dans l'ensemble, je trouve ces estimations raisonnablement convaincantes", a-t-il dit.

Les auteurs de l'étude ont appelé à la prudence en expliquant que les listes publiées par les hôpitaux n'indiquent pas toujours la cause du décès, de sorte qu'il est possible que des

personnes souffrant de problèmes de santé non traumatiques, tels qu'une crise cardiaque, aient été incluses, ce qui pourrait conduire à une surestimation.

Il existe toutefois d'autres raisons pour lesquelles le bilan de la guerre à Gaza pourrait être sous-estimé.

L'étude n'a pas pris en compte les personnes disparues. L'agence humanitaire des Nations unies OCHA a déclaré qu'environ 10.000 habitants de Gaza portés disparus seraient enterrés sous les décombres.

Mme Jamaluddine a reconnu s'attendre à ce que "les critiques fusent de toutes parts" à propos de cette étude. Elle s'est élevée contre ce qu'elle a qualifié "d'obsession" sur les chiffres de la mortalité : "nous savons de toutes façons qu'elle est très élevée", a-t-elle dit.

Au Soudan, 3,2 millions d'enfants de moins de cinq ans risquent de souffrir de malnutrition



Cette année, 3,2 millions d'enfants de moins de cinq ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë au Soudan, pays d'Afrique de l'Est ravagé

par un conflit entre deux chefs de guerre, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef).

"Parmi eux, environ 772.000 enfants ris-

quent de souffrir de malnutrition aiguë sévère", a déclaré à l'AFP jeudi soir Eva Hinds, responsable du plaidoyer et de la communication de l'Unicef au Soudan. Il s'agit de la forme de dénutrition la plus mortelle.

De manière générale, le faible accès aux soins médicaux et à l'eau potable, le manque d'hygiène, les pratiques alimentaires inappropriées surtout pour les nourrissons, les enfants et les femmes, ainsi que l'insécurité alimentaire représentent les principales causes structurelles de la malnutrition aiguë, selon l'Unicef.

La famine a déjà frappé cinq régions du Soudan, selon des agences de l'ONU s'appuyant sur un récent rapport du système de classification de la sécurité alimentaire (IPC).

L'IPC prévoit que la famine s'étendra à cinq autres districts de la région occidentale du Darfour au Soudan d'ici mai, une vaste zone qui a connu les pires violences du conflit.

En outre, 17 autres régions de l'ouest et du centre du Soudan sont également menacées de famine.

"Sans un accès humanitaire immédiat et sans entrave facilitant une intensification significative de la réponse multisectorielle, la malnutrition risque de s'aggraver dans ces zones", a ajouté Mme Hinds.

Le Soudan est frappé depuis vingt mois par un conflit violent entre l'armée et les paramilitaires des Forces de soutien rapide paramilitaires (FSR), une guerre qui a provoqué la mort de dizaines de milliers de personnes, déplacé 12 millions de personnes et poussé le pays au bord de la famine.

Les Nations Unies ont décrit la situation comme la plus grande crise de déplacement de population au monde.

Le gouvernement soudanais, aligné sur l'armée, a nié les rapports de famine, tandis que les agences d'aide humanitaire se plaignent que l'accès soit bloqué par des obstacles bureaucratiques et une violence ininterrompue.

L'armée et les FSR ont été accusées d'utiliser la famine comme arme de guerre.

Economie

Régularisation volontaire de la situation fiscale

Plus de 127 MMDH déclarés

L'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale a permis la déclaration de plus de 127 milliards de dirhams (MMDH), dépassant ainsi les prévisions initiales, a affirmé, jeudi à Rabat, le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas.

Cette opération, qui vise à encourager les contribuables à régulariser volontairement la situation de leurs bénéficiaires et revenus imposables non déclarés avant le 1er janvier 2025, a été couronnée par des résultats exceptionnels qui ont largement dépassé les prévisions initiales, a précisé M. Baitas en réponse aux questions des journalistes lors d'un point de presse à l'issue du Conseil de gouvernement.

Et d'ajouter que cette valeur déclarée (127 MMDH), qui a permis de renflouer la trésorerie de l'Etat de 6 MMDH, est à même de contribuer fortement au financement de l'économie nationale et lui donner une forte impulsion, rapporte la MAP.

Le ministre a souligné que ces résultats reflètent le succès de cette opération dans la réalisation des objectifs escomptés, notamment en établissant la confiance entre l'administration fiscale et les contribuables, en améliorant la conformité fiscale et en fournissant d'importantes ressources financières au secteur financier pour renforcer ses capacités de financement pour l'économie nationale.

Par ailleurs, M. Baitas a indiqué que l'évolution positive des ressources a permis de couvrir l'augmentation enregistrée des dépenses totales, notant que les recettes fiscales (35,9 MMDH) "ont permis de faire face à des dépenses relatives au volet social, y compris le coût du dialogue social, ainsi que sur la lutte contre l'inflation à travers une série de mesures".

Ces recettes fiscales, a-t-il ajouté, ont contribué aux efforts de financement de l'augmentation des salaires des différents organismes de la fonction publique (13,8 MMDH en 2024), qui a profité à environ 1.127.000 bénéficiaires.

L'intelligence artificielle : Catalyseur des transformations financières et urbaines au Maroc

À l'ère de la transformation numérique, l'intelligence artificielle (IA) s'affirme comme un moteur de changement pour les secteurs financiers, commerciaux et urbains au Maroc, ouvrant des perspectives d'innovation, d'efficacité et d'inclusion, en permettant la construction d'écosystèmes durables et résilients.

Bien que l'IA soit encore au début de son déploiement, son potentiel semble immense pour répondre aux défis actuels et futurs. L'un des premiers secteurs où l'IA laisse déjà une empreinte importante est le commerce, notamment dans la promotion de l'artisanat marocain.

Le développement du commerce en ligne au Maroc, couplé à la montée en puissance de l'industrie et du "Made in Morocco", illustre l'impact croissant de l'IA.

L'IA au service du commerce et de l'artisanat marocain

A travers des outils avancés comme les plateformes de social listening, des secteurs traditionnels tels que la poterie, la céramique et la bijouterie bénéficient d'une visibilité accrue sur les marchés numériques.

Le rapport d'analyse "Market Intelligence" de décembre 2024, publié par la Maison de l'artisan, révèle que les produits artisanaux marocains connaissent une popularité grandiose, avec des mentions en ligne dépassant souvent le million.

Ces données, analysées par l'IA, permettent non seulement d'identifier les préférences des consommateurs mais aussi de prédire les tendances du marché, en optimisant ainsi les stratégies commerciales.

L'IA au cœur des villes intelligentes: une réponse à l'urbanisation rapide

Au-delà du commerce, l'IA joue également un rôle crucial dans la gestion de l'urbanisation rapide, d'autant plus qu'aujourd'hui, de nombreuses villes africaines, dont celles du Maroc, se transforment en espaces connectés et durables.

Dans ce contexte, le directeur d'OCITY par BPC et expert en mobilité urbaine, Tokhir Abdukadyrov, a souligné l'importance des solutions technologiques pour résoudre les défis liés à la mobilité et à l'inclusion, considérant que l'optimisation des systèmes de transport urbains grâce à l'IA est essentielle.

"L'IA permet d'analyser les flux de circulation, améliorant ainsi l'efficacité des transports urbains", a-t-il expliqué



dans une déclaration à la MAP.

De plus, des technologies comme les QR codes et les paiements dématérialisés contribuent à fluidifier les transactions et à renforcer la transparence des systèmes. L'IA joue également un rôle clé dans la réduction de l'impact environnemental des infrastructures urbaines.

Selon M. Abdukadyrov, "les solutions modernes de collecte automatique des tarifs et la numérisation des transactions participent à un avenir sans papier et sans espèces, alignées sur les objectifs de durabilité".

Une solution pour la modernisation des systèmes financiers ?

L'impact de l'IA s'étend également au domaine financier. Dans un environnement numérique de plus en plus complexe, l'IA est un levier puissant pour renforcer la cybersécurité des échanges commerciaux, des entreprises et des institutions financières, contribuant ainsi à moderniser les infrastructures financières du pays.

A cet égard, le directeur général pour l'Afrique chez BPC, Ilyas Berrajâa, a relevé l'importance de la sécurité des transactions numériques. "Les institutions financières doivent adopter des systèmes de détection de fraude alimentés par l'IA pour analyser les transactions en temps réel et neutraliser rapidement les activités suspectes", a-t-il dit. Par ailleurs, la modernisation des plateformes financières obsolètes est une priorité. "Les nouvelles générations de solutions, telles que les systèmes low-code et no-code, permettent une personnalisation rapide et une transition fluide vers une infrastructure numérique avancée", a fait remarquer M. Berrajâa.

Ceci est particulièrement crucial dans le contexte marocain, où le secteur financier joue un rôle central dans l'intégration régionale. Le passage à ces solutions pourrait non seulement accélérer la transformation numérique des institutions financières marocaines, mais aussi faciliter leur adaptation aux exigences croissantes du commerce électronique et des paiements numériques.

Ces outils offrent une flexibilité qui permet de répondre aux besoins spécifiques des entreprises locales, tout en renforçant leur compétitivité sur les marchés.

L'inclusion numérique et financière : une condition préalable

L'un des grands défis de l'intégration de l'IA dans le quotidien des citoyens marocains et africains reste l'inclusion numérique. Pour que l'IA soit pleinement exploitée, l'accès aux services numériques doit être généralisé. Dans ce sillage, M. Abdukadyrov a insisté sur la nécessité de solutions adaptées à tous, y compris aux populations non bancarisées.

"Les portefeuilles électroniques et les options de paiement numériques doivent être accessibles à tous, dans des écosystèmes collaboratifs et inclusifs", a-t-il préconisé.

En parallèle, M. Berrajâa a estimé que l'éducation financière et l'investissement dans les infrastructures numériques, comme l'accès à internet et aux smartphones, demeurent essentiels pour faciliter l'adoption des services numériques, en particulier dans des économies où les transactions en espèces dominent encore.

Par Kawtar Chaat (MAP)

L'ONEE renforce et sécurise l'alimentation en eau potable de la ville de Taounate et des communes avoisinantes

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) a procédé, mardi 31 décembre 2024, à la mise en service d'un projet structurant visant à renforcer le système de production et de distribution de l'eau potable de la ville de Taounate et des communes avoisinantes à partir de la station de traitement des eaux du barrage Sahla.

D'un coût global de 92 millions de dirhams (MDH), ce projet est financé par l'ONEE à travers un prêt conjoint de la Banque Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque africaine de développement (BAD), indique l'Office dans un communiqué.

Ce projet consiste à l'extension et l'équipement

des stations de pompage des eaux brutes et traitées, l'extension et l'équipement de la station de traitement de l'eau potable par un débit supplémentaire de 8.640 m³ par jour, le renforcement des adductions des eaux brutes et traitées à travers la pose de conduites de diamètre de 400 mm sur une longueur de 9.800 mètres linéaires, la construction de deux réservoirs d'eau potable d'une capacité de 800 m³ et 500 m³, ainsi que le renforcement de la ligne électrique, précise-t-on.

Il permettra de porter la capacité de production de la station de traitement à 12.960 m³ par jour et la capacité globale de stockage d'eau potable à 3.350 m³ dans la ville de Taounate, rapporte la MAP.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Pro-

gramme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI) 2020-2027 dont la convention a été signée le 13 janvier 2020 devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, permettra de satisfaire les besoins en eau potable de la ville de Taounate et des communes avoisinantes à l'horizon 2030, bénéficiant à une population globale de plus de 149.000 habitants, relève la même source.

Il contribuera également à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires et à l'accompagnement du développement socioéconomique de cette région ainsi qu'à la gestion efficace de ses ressources hydriques.

ONU : Le PIB du Maroc devrait croître de 3,2% en 2025

Le produit intérieur brut (PIB) du Maroc devrait afficher une croissance de 3,2% en 2025, avec une perspective de 3,4% en 2026, selon un nouveau rapport des Nations unies publié jeudi à New York.

Intitulé "Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025", le rapport réalisé par le département des affaires économiques et sociales de l'ONU prévoit également une croissance économique mondiale à 2,8% en 2025, relevant qu'une inflation plus faible et un assouplissement monétaire continu pourraient dynamiser l'activité économique au cours de cette année.

"Si l'économie mondiale a fait preuve de résilience face à une série de chocs qui se renforcent mutuellement, la croissance reste inférieure à la moyenne pré-pandémique de 3,2%", indiquent toutefois les auteurs du rapport qui pointent du doigt la faiblesse

des investissements et de la croissance de la productivité, outre les niveaux élevés d'endettement, rapporte la MAP.

Pour l'Afrique, le rapport onusien anticipe une croissance "modestement en hausse" qui passe de 3,4% en 2024 à 3,7% en 2025, grâce notamment à la relance des principales économies du continent, ajoutant que la hausse du coût du service de la dette, le manque d'opportunités d'emploi et la gravité croissante des effets du changement climatique pèsent sur les perspectives économique de l'Afrique.

Pour répondre aux crises interconnectées de la dette, des inégalités et du changement climatique dans le monde, le rapport appelle à une action multilatérale audacieuse, en invitant les gouvernements à éviter les politiques budgétaires "trop restrictives" et à se concentrer plutôt sur la mobilisation des investissements dans les



énergies propres, les infrastructures et les secteurs sociaux essentiels tels que la santé et l'éducation.

Dans l'avant-propos de ce rapport, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a notamment ap-

pelé à faire de 2025 l'année "où nous mettrons le monde sur la voie d'un avenir prospère et durable pour tous".

Le Maroc retrouve sa place de première destination touristique en Afrique

Le Maroc a retrouvé sa place en tant que première destination touristique en Afrique, a affirmé jeudi à Rabat, le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porteparole du gouvernement, Mustapha Baitas.

"A fin 2024, le Maroc a atteint un record historique de 17,4 millions d'arrivées touristiques, soit une augmentation de trois millions de touristes supplémentaires avec un taux de croissance de 20% par rapport à 2023", a précisé M. Baitas en réponse aux questions des journalistes lors d'un point de presse à l'issue du Conseil de gouvernement rappelant que l'objectif fixé dans la feuille de route relative

au secteur du tourisme visait à accueillir 17 millions de touristes d'ici 2026.

Selon un communiqué du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, cette dynamique positive se reflète tant au niveau des touristes étrangers (TES) qui atteignent 8,8 millions de visiteurs (+23%), que des Marocains résidant à l'étranger (MRE) qui représentent 8,6 millions d'arrivées (+17%).

La répartition équilibrée entre TES (51%) et MRE (49%) démontre l'attrait constant de la destination pour ces deux segments, note la même source.

Vignette automobile 2025 : Gratuité du service de paiement électronique

La Direction générale des impôts (DGI) rappelle aux usagers propriétaires de véhicules que le paiement de la Taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV) est gratuit sur internet.

"Les usagers propriétaires de véhicules qui recourent aux canaux digitaux des banques et des établissements de paiement agréés partenaires de la direction pour payer la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules (TSAV), bénéficient de la gratuité des frais liés à ce service", indique la DGI dans un communiqué.

Les canaux digitaux concernés par cette gratuité englobent les Guichets Automatiques (GAB) de leur banque, le Site internet de leur banque (e-banking), l'application Mobile de leur banque (m-banking), le paiement par Carte bancaire sur Internet et les solutions Wallet mobile, précise la même source.

Sixième édition de la rencontre cinématographique d'Essaouira

La ville d'Essaouira s'apprête à accueillir la sixième édition de sa rencontre cinématographique. Programmé du 24 au 27 janvier 2025, cet événement est soutenu par le Conseil provincial du tourisme d'Essaouira et l'Association marocaine des unités hôtelières, des Cafés et restaurants. Il promet de mettre en lumière le cinéma marocain sous toutes ses formes et de rendre hommage à ses figures emblématiques.

L'édition 2025 de cette rencontre cinématographique s'annonce d'ores et déjà exceptionnelle, avec la présence de plusieurs noms du cinéma marocain, parmi lesquelles le talentueux acteur, réalisateur et scénariste Idriss Roukh. Ce dernier, figure incontournable du cinéma national, sera l'une des vedettes de cette rencontre, et le public aura l'occasion de découvrir son parcours à travers des discussions autour de son œuvre cinématographique et de ses nombreuses contributions au septième art marocain.

L'objectif de cette édition est de célébrer l'histoire et l'évolution du cinéma marocain en mettant en avant les réalisations de ses grands noms. L'événement proposera une série de projections de films d'Idriss Roukh, qui ont marqué les esprits et enrichi la cinémathèque nationale. Ces films seront projetés au Centre



culturel de la ville, offrant une atmosphère idéale pour apprécier la richesse des productions cinématographiques du pays.

En plus des projections, une rencontre exceptionnelle est prévue avec Idriss Roukh. Ce moment d'échange permettra aux participants de plonger dans l'univers créatif de l'artiste, d'explorer son parcours professionnel et de discuter de ses réalisations. Un regard sur son histoire personnelle, ses

défis et ses succès sera ainsi offert, en mettant l'accent sur les thèmes abordés dans ses œuvres et leur impact sur la société.

Dans le cadre de cette édition, Idriss Roukh présentera également son dernier ouvrage, «Ridaa Annisyane» lors d'une rencontre au Riad Al Khansaa. Ce roman, qui explore des thèmes profonds liés à la mémoire et l'identité, contient plusieurs métaphores. Il comporte des significations poétiques, litté-

raires... qui concernent l'être humain. Dans «Ridaa Annisyane», un oubli temporaire se transforme en un débordement de souvenirs. La présentation de «Ridaa Annisyane» complète la dimension cinématographique de l'événement en offrant une nouvelle perspective sur l'œuvre de l'artiste. Les lecteurs auront ainsi l'occasion de discuter directement avec l'auteur et de découvrir l'histoire derrière son dernier ouvrage.

La rencontre cinématographique ne se limite pas aux projections de films et aux rencontres artistiques. Elle entend également favoriser la découverte du riche patrimoine historique et culturel d'Essaouira. La ville, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, est un véritable carrefour de cultures, où l'histoire, l'architecture et la diversité des influences se rencontrent.

Les participants auront l'opportunité de visiter les sites historiques de la ville et de découvrir les monuments qui témoignent de son passé fascinant. Une visite guidée des sites historiques d'Essaouira permettra de faire le lien entre l'évolution culturelle de la ville et l'influence qu'elle a exercée sur le développement de l'art au Maroc.

Le festival mettra également à l'honneur la scène musicale et artistique locale.

Participation du Maroc à la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante 2025



L'édition 2025 de la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante (JMCA) sera célébrée le 22 janvier au siège de l'UNESCO à Paris avec la participation du Maroc, selon ses promoteurs.

Lors de cette journée, destinée à «célébrer les cultures du continent africain et des diasporas africaines à travers le monde», le Maroc participera avec une riche programmation culturelle mettant en avant le patrimoine ancestral du Royaume, sa diversité et sa richesse.

Le Maroc y prendra part également avec un panéliste qui représentera la jeunesse africaine lors des manifestations festives ponctuant cette journée, mêlant débat, intermèdes culturels et dégustation de mets africains.

«Comme l'année dernière, ce sera l'occasion pour le Groupe Afrique de l'UNESCO et les autres partenaires de promouvoir les contributions des Africains et des afro-descendants à l'évolution du monde», soulignent les organisateurs.

L'événement vise en effet quatre objectifs : «mettre en valeur les cultures africaines et afro-descendantes», «mobiliser et sensibiliser la diaspora africaine sur le renouveau du panafricanisme et les valeurs de la culture africaine porteuses de paix», «lancer un appel pour une appropriation de la JMCA par tous les Etats», et «célébrer la culture en tant que lieu de rencontres et ciment de la fraternité universelle».

En novembre 2019, la

Conférence générale de l'UNESCO avait déclaré, à l'occasion de sa 40ème session, le 24 janvier «Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante (JMCA)», suite à un projet de résolution présenté par le Togo et soutenu par beaucoup d'Etats membres, dont le Maroc.

A rappeler que le Royaume, en appui aux cités et gouvernements locaux Unis d'Afrique (CGLUA) et le Réseau africain des promoteurs et entrepreneurs culturels (RAPEC), avait commémoré la JMCA 2023 à Rabat à travers plusieurs activités.

A cette occasion, le Prix KEKELI a été décerné aux personnalités qui œuvrent pour la promotion de la culture, le rapprochement et la paix entre les peuples.

Casablanca : Une programmation foisonnante et variée pour la célébration du Nouvel An amazigh 2975

Casablanca Events et Animation (CEA), en collaboration avec le Conseil de la ville de Casablanca et la Chambre de l'artisanat de la région de Casablanca-Settat, s'apprête à célébrer Id Yennayer, le Nouvel An amazigh 2975, avec une programmation foisonnante et variée.

Selon un communiqué de CEA, cette célébration, prévue du 11 au 14 janvier courant, investira plusieurs lieux emblématiques de la métropole, offrant une série d'activités mettant à l'honneur la richesse culturelle et artistique de la tradition amazighe.

Les festivités débuteront le dimanche 12 janvier au Jardin des Arènes du quartier Maârif. Le public pourra y découvrir deux performances de danses traditionnelles amazighes : Ahwache Awd Tiznit, représentant l'authenticité du Souss, et Ahwache Aawad Imentouga, incarnant la vitalité des traditions de la région d'Ihahan, indique la même source.

Le lendemain, lundi 13 janvier, poursuit le communiqué, le Complexe culturel Abdellah Guennoun, dans le quartier d'Ain Chock, accueillera une soirée musicale exceptionnelle. Parmi les artistes présents, le groupe Oudaden, pilier de la musique amazighe du Souss,



interprétera ses mélodies envoûtantes.

Le programme sera également marqué par la présence de Fatima Tihitit Tirit, une chanteuse renommée pour son interprétation poignante, et Raïs Arab Atigui, maître incontesté de l'art des rwaiss, cette musique traditionnelle qui puise ses racines dans le Souss.

Le mardi 14 janvier, les célébrations culmineront avec plusieurs événements. À la Place Rachidi, une soirée réunira quatre figures de la scène musicale amazighe : le groupe Ahwach Tazouit, ambassadeur des traditions du Souss, Kaoutar Berrani, talentueuse chanteuse issue du Rif, Fatima Tamanart, dont la voix incarne la profondeur du Souss, et Abdelaziz Ahouzar, figure incontournable de la musique du Moyen Atlas.

Le Jardin S'bata accueillera, dans la même journée, une exposition d'artis-

nat, un moment ponctué de danses folkloriques de différentes troupes traditionnelles. Le public aura rendez-vous avec Ahidous et la troupe féminine Ahwach Tafrout.

En parallèle, l'esplanade du Complexe culturel Mohamed Zefzaf proposera une programmation éclectique mêlant danses et musiques traditionnelles et modernes. Le public pourra y admirer Ahwache Timgharin Ameln, danse emblématique de Tafraoute, Tifawine Souss, groupe représentant Taroudant, et Ahidous Ayt Warayn, porte-drapeau des traditions du Moyen Atlas. Les musiciens Arab Atigui, Saïda Tirit, icône de la musique contemporaine de l'Atlas, et le groupe Tafsut Band, figure montante de la scène moderne du Souss, viendront enrichir cette soirée.

Le communiqué de Casablanca Events et Animation fait savoir aussi que du samedi 11 au mardi 14 janvier, un village d'artisanat s'installera à la Place Rachidi, mettant en lumière le savoir-faire ancestral des artisans marocains. Les visiteurs pourront y découvrir des créations uniques telles que tapis, bijoux, poteries et autres objets d'exception, témoins de la richesse des traditions amazighes.

Bouillon de culture

Découverte

Le Centre national des études et des recherches sur le patrimoine subaquatique, relevant du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication a annoncé la découverte des épaves de deux navires archéologiques au large de la ville d'El Jadida.

Cette découverte s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, qui vise à découvrir de nouveaux sites archéologiques subaquatiques et à procéder à la documentation archéologique d'autres sites déjà découverts, fait savoir le Centre. Il s'agit des épaves de deux navires en métal, l'un près de la plage de la ville d'El Jadida et l'autre à proximité de l'entrée du port, ajoute la même source. Selon les premières descriptions des épaves, ces navires datent probablement de la seconde moitié du 19^e siècle, période d'apogée des activités de l'ancien port d'El Jadida, considéré à l'époque comme l'un des principaux ports commerciaux du Maroc.

Les données historiques et les cartes maritimes font état de plusieurs accidents maritimes à l'entrée du port d'El Jadida, qui ont entraîné le naufrage de plusieurs navires, dont "l'Alcyne", "Le Papin", "Le Maroc", "La Marme" et "L'Amazone".

Ces accidents sont principalement dus à la difficulté d'accès au port, en particulier avant la construction des brise-lames, ainsi qu'aux conditions météorologiques défavorables.

Vernissage de l'exposition "Cartographie du déplacement" de Yassine Chouati

Le vernissage de l'exposition "Cartographie du déplacement" de l'artiste maroco-espagnol Yassine Chouati, a eu lieu jeudi à l'Espace Rivages à Rabat, à l'initiative de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Cette exposition qui se poursuit jusqu'au 8 février propose une réflexion sur l'exil, le déracinement, la désorientation et la solitude à travers des techniques telles que le dessin, la sérigraphie et la lithographie. Yassine Chouati y explore la mémoire et la mélancolie de l'exil, invitant les visiteurs à une introspection collective.

Dans une déclaration à la MAP, l'artiste maroco-espagnol a souligné que sa conception de l'exil ne se réduit pas à un simple récit de déplacement, mais elle constitue une exploration personnelle et introspective, notant qu'à travers son art, il explore l'exil d'un point de vue plus personnel et intime.

L'artiste a décrit son œuvre comme "profondément autobiographique", où il médite sur l'éloignement de son pays d'origine, détaillant la structure narrative de son exposition, qui comprend quatre projets principaux.

Et d'expliquer que sa narration est à la fois continue et fragmentée, créant un



espace où les spectateurs peuvent s'engager et participer activement à l'expérience artistique, faisant remarquer que son travail vise à être à la fois symbolique et poétique invitant à une réflexion sur l'identité et la mémoire.

"Cartographie du déplacement est plus qu'une exposition, c'est une passerelle entre mon passé et le présent, un retour émouvant vers les rivages de mon enfance", a dit M. Chouati.

L'exposition "Cartographie du dé-

placement", dont le vernissage s'est déroulé en présence d'Omar Azziman, conseiller de Sa Majesté le Roi et président délégué de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, et d'un parterre de personnalités issues de divers horizons, aborde des thématiques profondément liées à l'immigration, ce qui reflète parfaitement la mission de la Fondation de présenter et de valoriser les œuvres des MRE, a expliqué Fatima Amellouk, directrice du

pôle Art, culture et communication de la Fondation.

Depuis l'inauguration de l'Espace Rivages en 2016, dédié exclusivement aux artistes marocains de la diaspora, la Fondation a accueilli de nombreux artistes et organisé diverses expositions, a-t-elle poursuivi, relevant que "cela constitue notre manière de les inviter à partager leurs créations, marquées tant par les liens avec le Maroc que par les influences des pays où ils ont vécu et étudié".

Cette exposition, selon Mme Amellouk, n'est pas seulement un événement artistique mais une célébration des liens transnationaux et une reconnaissance de l'hybridité culturelle des MRE, offrant une plateforme pour que ces artistes expriment et explorent leurs racines marocaines et les influences globales de leurs parcours.

L'Espace Rivages, inauguré en mars 2016, est dédié aux artistes et écrivains marocains résidant à l'étranger. Depuis son ouverture, il a accueilli de nombreuses expositions et présentations de livres visant à faire connaître les créations de la diaspora marocaine et à l'intégrer dans la vie artistique et culturelle de son pays d'origine.

Treizième chapitre

La petite femme de chambre était fort jolie, ce qui enleva Fabrice à ses rêveries morales. Elle lui apprit que la promenade et toutes les rues où il avait passé ce soir-là étaient soigneusement gardées, sans qu'il y parût, par des espions de M^{***}. Ils avaient loué des chambres au rez-de-chaussée ou au premier étage, cachés derrière les persiennes et gardant un profond silence, ils observaient tout ce qui se passait dans la rue, en apparence la plus solitaire, et entendaient ce qu'on y disait.

— Si ces espions eussent reconnu ma voix, dit la petite Bettina, j'étais poignardée sans rémission à ma rentrée au logis, et peut-être ma pauvre maîtresse avec moi.

Cette terreur la rendait charmante aux yeux de Fabrice.

— Le comte M^{***}, continua-t-elle, est furieux, et madame sait qu'il est capable de tout. Elle m'a chargée de vous dire qu'elle voudrait être à cent lieues d'ici avec vous !

Alors elle raconta la scène du jour de la Saint-Étienne, et la fureur de M^{***}, qui n'avait perdu aucun des regards et des signes d'amour que la Fausta, ce jour-là folle de Fabrice, lui avait adressés. Le comte avait tiré son poignard, avait saisi la Fausta par les cheveux, et, sans sa présence d'esprit, elle était perdue.

Fabrice fit monter la jolie Bettina dans un petit appartement qu'il avait près de là. Il lui raconta qu'il était de Turin, fils d'un grand personnage qui pour le moment se trouvait à Parme, ce qui l'obligeait à garder beaucoup de ménagements. La Bettina lui répondit en riant qu'il était bien plus grand seigneur qu'il ne voulait paraître. Notre héros eut besoin d'un peu de temps avant de comprendre que la charmante fille le prenait pour un non moindre personnage que le prince héréditaire lui-même. La Fausta commençait à avoir peur et à aimer Fabrice ; elle avait pris sur elle de ne pas dire ce nom à sa femme de chambre, et de lui parler du prince. Fabrice finit par avouer à la jolie fille qu'elle avait deviné juste : Mais si mon nom est ébruité, ajouta-t-il, malgré la grande passion dont j'ai donné tant de preuves à ta maîtresse, je serai obligé de cesser de la voir, et aussitôt les ministres de mon père, ces méchants drôles que je destituera un jour, ne manqueront pas de lui envoyer l'ordre de vider le pays, que jusqu'ici elle a embelli de sa présence.

Vers le matin, Fabrice combina avec la petite camériste plusieurs projets de rendez-vous pour arriver à la Fausta ; il fit appeler Ludovic et un autre de ses gens fort adroit, qui s'entendirent avec la Bettina, pendant qu'il écrivait à la Fausta la lettre la plus extravagante ; la situation comportait toutes les exagérations de la tragédie, et Fabrice ne s'en fit pas faute. Ce ne fut qu'à la pointe du jour qu'il se sépara de la petite camériste, fort contente des façons du jeune prince.

Il avait été cent fois répété que, maintenant que la Fausta était d'accord avec son amant, celui-ci ne repasserait plus sous les fenêtres du petit palais que lorsqu'on pourrait l'y recevoir, et alors il y aurait signal. Mais Fabrice, amoureux de la Bettina, et se croyant près du dénotement avec la Fausta, ne put se tenir dans son village à deux lieues de Parme. Le lendemain, vers les minuit, il vint à cheval, et bien accompagné, chanter



sous les fenêtres de la Fausta un air alors à la mode, et dont il changeait les paroles. N'est-ce pas ainsi qu'en agissent messieurs les amants ? se disait-il.

Depuis que la Fausta avait témoigné le désir d'un rendez-vous, toute cette chasse semblait bien longue à Fabrice. Non, je n'aime point, se disait-il en chantant assez mal sous les fenêtres du petit palais ; la Bettina me semble cent fois préférable à la Fausta, et c'est par elle que je voudrais être reçu en ce moment. Fabrice, s'ennuyant assez, retournait à son village, lorsqu'à cinquante pas du palais de la Fausta quinze ou vingt hommes se jetèrent sur lui, quatre d'entre eux saisirent la bride de son cheval, deux autres s'emparèrent de ses bras. Ludovic et les bravi de Fabrice furent assaillis, mais purent se sauver ; ils tirèrent quelques coups de pistolet. Tout cela fut l'affaire d'un instant ; cinquante flambeaux allumés parurent dans la rue en un clin d'œil et comme par enchantement. Tous ces hommes étaient bien armés. Fabrice avait sauté à bas de son cheval, malgré les gens qui le retenaient ; il chercha à se faire jour ; il blessa même un des hommes qui lui ser-

rait les bras avec des mains semblables à des étaux ; mais il fut bien étonné d'entendre cet homme lui dire du ton le plus respectueux :

— Votre Altesse me fera une bonne pension pour cette blessure, ce qui vaudra mieux pour moi que de tomber dans le crime de lèse-majesté, en tirant l'épée contre mon prince.

Voici justement le châtiement de ma sottise, se dit Fabrice, je me serai damné pour un péché qui ne me semblait point aimable.

À peine la petite tentative de combat fut-elle terminée, que plusieurs laquais en grande livrée parurent avec une chaise à porteurs dorée et peinte d'une façon bizarre : c'était une de ces chaises grotesques dont les masques se servent pendant le carnaval. Six hommes, le poignard à la main, prièrent Son Altesse d'y entrer, lui disant que l'air frais de la nuit pourrait nuire à sa voix ; on affectait les formes les plus respectueuses, le nom de prince était répété à chaque instant, et presque en criant. Le cortège commença à défilé. Fabrice compta dans la rue plus de cinquante hommes portant des

torches allumées. Il pouvait être une heure du matin, tout le monde s'était mis aux fenêtres, la chose se passait avec une certaine gravité. Je craignais des coups de poignard de la part du comte M^{***}, se dit Fabrice il se contente de se moquer de moi, je ne lui croyais pas tant de goût. Mais pense-t-il réellement avoir affaire au prince ? s'il sait que je ne suis que Fabrice, gare les coups de dague !

Ces cinquante hommes portant des torches et les vingt hommes armés, après s'être longtemps arrêtés sous les fenêtres de la Fausta, allèrent parader devant les plus beaux palais de la ville. Des majordomes placés aux deux côtés de la chaise à porteurs demandaient de temps à autre à Son Altesse si elle avait quelque ordre à leur donner. Fabrice ne perdit point la tête ; à l'aide de la clarté que répandaient les torches, il voyait que Ludovic et ses hommes suivaient le cortège autant que possible. Fabrice se disait : Ludovic n'a que huit ou dix hommes et n'ose attaquer. De l'intérieur de sa chaise à porteurs, Fabrice voyait fort bien que les gens chargés de la mauvaise plaisanterie étaient armés jusqu'aux dents. Il affectait de rire avec les majordomes chargés de le soigner. Après plus de deux heures de marche triomphale, il vit que l'on allait passer à l'extrémité de la rue où était situé le palais Sanseverina.

Comme on tournait la rue qui y conduisait, il ouvrit avec rapidité la porte de la chaise pratiquée sur le devant, sauta par-dessus l'un des bâtons, renversa d'un coup de poignard l'un des estafiers qui lui portait sa torche au visage ; il reçut un coup de dague dans l'épaule ; un second estafier lui brûla la barbe avec sa torche allumée, et enfin Fabrice arrive à Ludovic auquel il crie : Tue ! tue tout ce qui porte des torches ! Ludovic donne des coups d'épée et le délivre de deux hommes qui s'attachaient à le poursuivre. Fabrice arrive en courant jusqu'à la porte du palais Sanseverina ; par curiosité, le portier avait ouvert la petite porte haute de trois pieds pratiquée dans la grande, et regardait tout ébahi ce grand nombre de flambeaux. Fabrice entre d'un saut et ferme derrière lui cette porte en minuiture ; il court au jardin et s'échappe par une porte qui donnait sur une rue solitaire. Une heure après, il était hors de la ville, au jour il passait la frontière des états de Modène et se trouvait en sûreté. Le soir il entra dans Bologne. Voici une belle expédition, se dit-il je n'ai pas même pu parler à ma belle. Il se hâta d'écrire des lettres d'excuse au comte et à la duchesse, lettres prudentes, et qui, en peignant ce qui se passait dans son cœur, ne pouvaient rien apprendre à un ennemi. J'étais amoureux de l'amour, disait-il à la duchesse ; j'ai fait tout au monde pour le connaître, mais il paraît que la nature m'a refusé un cœur pour aimer et être mélancolique ; je ne puis m'élever plus haut que le vulgaire plaisir, etc., etc.

On ne saurait donner l'idée du bruit que cette aventure fit dans Parme. Le mystère excitait la curiosité ; une infinité de gens avaient vu les flambeaux et la chaise à porteurs. Mais quel était cet homme enlevé et envers lequel on affectait toutes les formes du respect ? Le lendemain aucun personnage connu ne manqua dans la ville.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKESH
PROVINCE DE TAROUJANT
FACHALUK AIT LAZZA
COMMUNE D'AIT LAZZA



**AVIS D'ORGANISATION DES EXAMENS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président du Conseil Communal d'Aït lazza déclare que la Commune d'Aït lazza, organise au profit des fonctionnaires et cadres imputés sur budget Communal, les Examens d'Aptitude Professionnelle au titre de L'Exercice 2025, au siège de la Commune, et ce conformément au planning ci-après :

Grade actuel	Grade prévu	Nombre des postes en concurrence	Date d'examen	Date limite de dépôt des candidatures
Technicien Deuxième Grade	Technicien Premier Grade	01	Le Samedi 11 février 2025 à partir de (9:00) Neuf heures de Matin	Le Jeudi 30 janvier 2025 à (16:30) Quatre heures Treize de Soir
Technicien Troisième Grade	Technicien Deuxième Grade	01		
Rédacteur Troisième Grade	Rédacteur Deuxième Grade	01		
Adjoint technique Deuxième Grade	Adjoint technique Premier Grade	01		

Nombre des postes en concurrence :
Le nombre des postes en concurrence est 14% du nombre des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires pour chaque grade.

Conditions d'accès aux examens :
Fonctionnaires et cadres imputés sur budget Communal et justifiant au moins six (06) ans de service effectif en grade actuel à la date de premier examen des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2025.

Les demandes de candidature sont déposées au bureau d'ordre de la Commune Aït lazza Avant les dates limites de dépôt citées dans le tableau ci-dessus selon chaque grade.

N° 132/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE D'AOULOULZ

**AVIS DE CONCOURS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le président de la commune d'Aoulouz ,annonce qu'il organisera trois concours d'aptitude professionnelle.

ces concours seront organisés suivant le tableau ci dessous :

GRADE DU CONCOURS	NOMBRE DE POSTE	DELAJ DE DEPOT DE DOSSIER	DATE DE CONCOURS
Adjoint administratif 1° grade	1	1/24/2025	le 26/01/2024
Adjoint Technique 1° grade	1	1/24/2025	Au siege de la commune
Technicien 1 ère Grade	1	1/24/2025	d'aoulouz A 09 h

L'examen est ouvert aux fonctionnaires ayant accompli 6 années de service actif à leur grade d'origine.

N° 133/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE D'OUED EDDAHAB
C. T EL ARGOUB

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF A
L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° :02/B.C/2025**

Le **Lundi 27 JANVIER 2025 à 11h** il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune EL ARGOUB, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNE EL ARGOUB A DAKHLA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente cinq mille dirhams (35.000,00 dhs)

↳ L'estimation des coûts TTC des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **deux Millions neuf Cent Quatre-vingt-quatre Mille Neuf Cent soixante Dirhams (2 994 960,00 dhs)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 39 au 34 du décret n° 2-22-431 du 08 Mars 2023, relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :
↳ Déposer leurs offres par voie électronique via le portail des marchés public; www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

Le certificat de qualification et de classification à fournir est:
*Une copie du certificat de qualification et classification délivré par le ministère de l'Équipement et du transport.

SECTEUR	CLASSE DEMANDÉE	QUALIFICATION DEMANDÉE
A	4	A2

N° 134/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'El Jadida
Commune Ouled Rahmoune

Avis d'appel d'offre ouvert n°01/2025 (Séance publique)
Concernant la location de boutiques commerciales au centre commercial chaabat lahouala et souk jemaat Ouled Rahmoune.

Les offres
Le 03 février 2025 à 11 heures ; il sera procédé, dans la salle de réunion de Chaabat Lahouala Ouled Rahmoune à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant la location de boutiques commerciales au centre commercial chaabat lahouala et souk jemaat Ouled Rahmoune, d'une durée de 05 années renouvelables.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du service de recettes communales de la commune et peut également être téléchargé du portail national des marchés publics de l'état www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation de prix et les cautions provisoires sont fixées comme suit :

Nature	Estimation de prix mensuel du maître d'ouvrage en DHS	Montant de la caution provisoire
la location de boutiques commerciales au centre commercial chaabat lahouala	250,00	500,00
la location de boutiques commerciales au souk jemaat Ouled Rahmoune	150,00	500,00

Le dossier d'appel d'offres ainsi le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,29,30,32 et 34 du décret n°2.22.431 du 15 Chaabane (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
✓ Soit envoyer par voie postale, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre de la commune .
✓ Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau de service de recettes communales à Chaabat Lahouala.
✓ Soit remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
✓ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'articles 08 du cahier de charge.

N° 135/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE
LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION
DE L'ORIENTAL
DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES
COMMANDES
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIEE

N° : 30/2024/BRO
Le 23/01/2025 à partir de
09H00 heures, il sera pro-
cédé, au siège du Conseil
de la Région de l'Oriental
à l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert simplifié sur offres
de prix N°30/2024/BRO :
Objet : Etude de construction
des pistes rurales sur une
longueur d'environ
44 km au niveau de la
Préfecture d'Oujda-
Angad et des Provinces
de Berkane, Jerada et Fi-
guig.

Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire :
15.000,00 (quinze mille
Dirhams).

L'estimation des couts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de
:792.000,00dhs TTC (sept
cent quatre-vingt-douze
mille dirhams)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 28, 30, 31, 32, 34
du décret 2-22-431 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents doivent :
• Déposer tous les dos-

siers par voie électro-
nique leurs dossiers, via
le portail des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 4 du ré-
glement de Consultation.
• NB : les agréments à
produire au dossier tech-
nique pour les concurre-
nts installés au Maroc :
D4, D5 et D17.

N° 138/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE
LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION
DE L'ORIENTAL
DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES
COMMANDES
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIEE
N° : 32/2024/BRO

Le 23/01/2025 à partir de
10 heures, il sera procédé,
au siège du Conseil de la
Région de l'Oriental à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert simplifié sur offres
de prix N°32/2024/BRO :
Objet : ASSISTANCE
TECHNIQUE DES
PISTES RELEVANTS DE
LA COMMUNE DE
TBOULL, PROVINCE JE-
RADA :

- LA PISTE RELIANT
LAHLALFA A LAH-
DADA SUR 4,6 KM
- DOUAR ZOUALA -
OULAD KARI SUR 3,34
KM
- OULAD KARI -
OULAD BOUJMILA SUR
2,99 KM
- LAHDADA - OULAD
CHARFA SUR 4,73 KM

Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire :
4000,00 (quatre mille dir-
ham).

L'estimation des couts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
206.593,20dhs (Deux cent
six mille Cinq cent quatre
vingt treize dirhams
20cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 28, 30, 31, 32, 34
du décret 2-22-431 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent :
• Déposer tous les dos-
siers par voie électro-
nique leurs dossiers, via
le portail des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives
du dossier administratif
et technique offres tech-
nique et offres financière
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 4 du ré-
glement de Consultation.
• NB : les agréments à
produire au dossier tech-
nique pour les concurre-
nts installés au Maroc :
D4, D5 et D17.

N° 139/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE
LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION
DE L'ORIENTAL
DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES
COMMANDES
ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIEE

N° : 33/2024/BRO
Le 24/01/2025 à partir de
10 heures, il sera procédé,
au siège du Conseil de la
Région de l'Oriental à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert simplifié sur offres
de prix N°33/2024/BRO :
Objet : ASSISTANCE
TECHNIQUE DES TRA-
VAUX DE D'ACHEVE-
MENT DE LA PISTE
DAYET LAHJEL -PRO-
VINCE DE FIGUIG

Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire :
5800,00 (Cinq mille dir-
ham).

L'estimation des couts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
294.716,40dhs TTC (Deux
cent quatre vingt qua-
torze mille sept cent seize
dirhams 40cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concurre-
nts doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 28,
30, 31, 32, 34 du décret 2-
22-431 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent :
• Déposer tous les dos-
siers par voie électro-
nique leurs dossiers, via
le portail des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives

du dossier administratif
et technique, offres tech-
nique et offres financière
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 4 du ré-
glement de
Consultation.

• NB : les agréments à
produire au dossier tech-
nique pour les concurre-
nts installés au Maroc :
D4, D5 et D17

N° 140/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE
LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION
DE L'ORIENTAL
DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES
COMMANDES
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIEE

N° : 34/2024/BRO
Le 28/01/2025 à partir de
10 heures, il sera procédé,
au siège du Conseil de la
Région de l'Oriental à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert simplifié sur offres
de prix N°34/2024/BRO :
Objet : ETUDE ET ASSIS-
TANCE TECHNIQUE
DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN

ESPACE DEDIE A LA
MEMOIRE DE LA RESIS-
TANCE ET DE LA LIBE-
RATION A LA
COMMUNE DE JE-
RADA, PROVINCE DE
JERADA

Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire :
3600,00 (Trois mille six
cent dirham).

L'estimation des couts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
180.000,00dhs TTC (cent
quatre vingt mille dir-
hams).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 28, 30, 31, 32, 34
du décret 2-22-431 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent :
• Déposer tous les dos-
siers par voie électro-
nique leurs dossiers, via
le portail des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives
du dossier administratif
et technique offre tech-
nique et offres financière
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 4 du ré-
glement de Consultation.
• NB : les agrément à
produire au dossier tech-
nique pour les
concurrents installés au
Maroc : D14, D15, D16 et
D17.

N° 141/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech-Safi
Province Rhassa
Conseil Provincial Rhassa



Avis modificatif d'appel d'offres ouvert n°15/2024/BP

Le Président du Conseil Provincial Rhassa porte à la connaissance du publics et concurrents que
l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 15/2024/BP du 14/01/2025 à 10h00min, relatif à :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE DE BENGUERIR COTE CASABLANCA

Publier dans les journaux :

- AL ITTIHAD AL ICHTIRAKI : En date du 14/15 décembre 2024 sous le numéro 13.914
- LIBÉRATION : En date du 14/15 décembre 2024 sous le numéro 10387

Est modifier comme suit :

- la date d'ouverture des plis est reportée au 27/01/2025 à 10h00 min au lieu du 14/01/2025 à 10h00min.

N° 136/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم زاكورة - بالهوية أكنز
جماعة أكسز

إعلان

تنظم الجماعة الترابية لأكنز بفر الجماعة امتحان الكتابة المهنية بوم سنة 2025 للاداء
الموافقين المتسبين لميزانية هذه الجماعة والمعرفين على أقدمية ست سنوات على الأقل من الخدمة
العملية بهذه الصفة حسب الجدول أسفله:

الإطار المستفيد	الإطار المقترح	عدد المناصب	تاريخ الامتحان	لغز أجل لإيداع الترشيحات
محرر من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الثانية	01	2025/01/23	2025/01/17
مساعد ثاني من الدرجة الثانية	مساعد ثاني من الدرجة الأولى	01	2025/02/28	2025/02/14

N° 137/PA

FIDUCIAIRE AMANA LOCALE
IMMEUBLE SABRI
BLOC G APPRT 4, 2ème
ETAGE TAOURIRT
DAWAMCIM
SARL A ASSOCIE
UNIQUE EN COURS DE
DISSOLUTION
1076 RUE ASILA HAY
NAHDA TAOURIRT
CLOTURE DE
LIQUIDATION
RC TAOURIRT 843

Au terme de la décision extraordinaire de l'associé unique en date du 26/12/2024, il a été décidé la dissolution de ladite société DAWAMCIM SARL à associé unique au capital social de 100.000 Dh, suite à une absence de chiffre d'affaires et ne pas avoir réalisé l'activité pour laquelle la société a été constituée.
Il a été décidé d'élire le domicile de dissolution au 1076 Rue Assila Hay Nahda Taourirt.
Il a été désigné au poste de liquidateur, monsieur ZANNOUTI KHALID dont l'adresse est à Taourirt, 800 Lot Annessim.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Taourirt le 07/01/2025 sous le numéro 978/2024.

N° 142/PA

KLM ARENA - SARL - AU
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2024 de la Société KLM ARENA SARL AU, il a été décidé ce qui suit :
- Dissolution anticipée de la Société ;
- Le siège de la liquidation est fixé à 15, Avenue Al Abtal, Appt N°4 Agdal Rabat ;
- Démission du gérant de la Société Mr MONCEP MENOUNI ;
- Nomination de Mr MONCEP MENOUNI comme liquidateur de la société ;

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Rabat le 08/01/2025 sous N°186809.
Pour extrait et mention N° 143/PA

Sté -RISSBEN TRANS- SARL/AU
Constitution
Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 11/09/2024, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: -RISSBEN TRANS- SARL/AU.
Objet: Transport de Marchandises pour le Compte d'Autrui.
Siège Social: Hay Salam Rue B5 N°15 Rte Acouinat Serrak Oujda.
Durée: 99 ans.
Capital Social: Cent Mille Dirhams (100000,00Dhs).
Associés: Mr Driss BENALI: 1000 parts.
Gérance: Mr Driss BENALI CIN N°FL37968.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce d'Oujda le 07/01/2025 sous le N°6677, RC N°43645.

N° 144/PA

"FAID FOOD" SARL A.U
Aux termes du PV AGE en date du 26/12/2024, il a été décidé ce qui suit :
- La Ratification de la Cession des Parts intervenue entre Mr YOUNESS ENNAJAR & Mr NOUR-EDDINE ECH-CHAOUTL, en tant que édants de 9750 parts sociales, leurs appartenant dans ladite société.
Et Mme SAMIRA BARGACHE, en tant que cessionnaire desdites parts.
-Transformation de la société en SARL A.U
-La démission du gérant unique Mr YOUNESS ENNAJAR et la nomination de Mme SAMIRA BARGACHE en qualité de gérante unique pour une durée illimitée.
-La société sera valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.
- Etablissement des statuts Refondus (Mise à Jour).
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 09/01/2025 sous le numéro 951735.
POUR EXTRAIT ET MENTION N° 145/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668929275.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/12/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " MMC BOUZID LITAAMIR " S.A.R.L.
Siège Social : GROUPE ATTAKKADDOU GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSE - Casablanca.
Les associés :
- Mr. CHERKI BOUZID, apporteur en nature 550 000,00 DHS soit 5500 parts sociales
- Mr. MUSTAPHA BOUZID, apporteur en nature 550 000,00 DHS soit 5500 parts sociales
Objet : - PROMOTION IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 1 100 000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par Mr. MOHAMMED BOUZID.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 951467 RC N°655797.

N° 146/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NADOR
COMMUNE DE IAZZANENE
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N°: 01/2025
Le Lundi 03 Février 2025, à 11 heures du matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Iazzanene, province de Nador, à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour: Travaux de construction de la route non classée au douar Tighit sur une longueur de 2,70 kms dans la Commune Iazzanene, Province de Nador, Région de l'Oriental.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Soixante-quinze Mille dirhams, 00 Cts (75.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quatorze dirhams, 80 Cts (2.589.474,80dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NADOR
COMMUNE DE IAZZANENE
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N°: 01/2025
Le Lundi 03 Février 2025, à 11 heures du matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Iazzanene, province de Nador, à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour: Travaux de construction de la route non classée au douar Tighit sur une longueur de 2,70 kms dans la Commune Iazzanene, Province de Nador, Région de l'Oriental.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Soixante-quinze Mille dirhams, 00 Cts (75.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quatorze dirhams, 80 Cts (2.589.474,80dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
Cercle d'El Kbab
Caidat des Ait Ishaq
Commune 'Ait Ishaq
Régie de Recettes
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
01/2025
Le 12/2/2025 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le Bureau du Président du Conseil Communal d'Ait Ishaq, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offre ouvert pour La location du bien Communal suivant :
Parking du 17/02/2025au 31/12/2025.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma
Le prix estimatif est : 10000,00(dix mille) dhs
Le Cautionnement provisoire est : 200,00dirhams (deux cent dhs)
Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des concurrents doivent être conforme aux dispositions du décret N 2.22.431 relatif aux marchés publics
Les concurrents doivent envoyer leurs plus électroniquement au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget n 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics
Les pièces nécessaires à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.

N° 148/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE

DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AL-HOCEIMA COMMUNE IZEMMOUREN AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONALE SUR OFFRES DES PRIX N°:01/IZ/2025
Le MARDI : 04/02/2025 à 11 H. Il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune Izemmouren à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres des prix, pour la réalisation des : Travaux d'aménagement des voies à la commune Izemmouren Province d'Al-Hoceima.
Les dossiers d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE HUIT DIRHAM TTC (2.993.748,00 dhs TTC)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 45. 000.00 (Quarante cinq mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics (08 Mars 2023).
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 149/PA

Sur vos petits écrans (Samedi)



07H00 : Hymne national + Coran
07H10 : Documentaire amazigh
07H40 : Documentaire amazigh
08H10 : El Haoudaj
09:05 : Anmougar
10:00 : Moul Imlih
10:45 : Wladat Bladi
11:20 : Oussrati
12:15 : Lfamila
12:50 : Stand up
13:00 : Journal Télévisé
13:20 : Ghdar Zmane
14:00 : Journal Télévisé
14:20 : Journal Télévisé
14:40 : Taxi 2.0
15:35 : Al Ghabat bi Al Maghreb
16:30 : Bin Lbareh w Lyoum

17:00 : Sada Al Ibdaa
18:00 : Alam Zainab wa Nafnoub
18:30 : Journal Télévisé
18:50 : Rass Lamhayen
19:20 : Stand up
19:30 : Ana wa Nti
20:30 : Journal Télévisé
21:30 : Stand up
00:10 : Journal Télévisé
00:30 : Maa LFamila
01:35 : Ghdar Zmane
02:10 : Moul Imlih
03:00 : Documentaire amazigh
03:30 : Documentaire amazigh
04:05 : El Haoudaj
05:05 : Anmougar
06:00 : Oussrati

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec marwabih tajwid
06:00:00 : CHTHIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : CHADA AL ALHANE
08:15:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK
08:40:00 : SERIE : AL BAHJA... TANI
09:45:00 : FEUILLETON : HAYAT KHASSA
10:15:00 : FEUILLETON : LEILA
10:55:00 : MAGAZINE : AL KHOBARAE
11:50:00 : MAGAZINE : AUTO-MOTO
12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA ANNASS
12:35:00 : METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : MAGAZINE : DAIF AL AKHBAR
13:20:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI

13:40:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE
14:40:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN
15:00:00 : MAGAZINE : SANJAT BLADI : QUOTIDIENNES
15:05:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
15:15:00 : MAGAZINE : SOURA
15:45:00 : FEUILLETON : HAYAT KHASSA
16:15:00 : FEUILLETON : SAITI
17:30:00 : MAGAZINE : NIDAE
17:45:00 : MAGAZINE : SANJAT BLADI : QUOTIDIENNES
17:55:00 : MAGAZINE : SICH LGAME
18:05:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : FEUILLETON :

DISQUE HYATI
19:25:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK
20:00:00 : NEWS : INFO SOIR
20:25:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:35:00 : METEO
20:45:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA
21:15:00 : METEO
21:20:00 : MAGAZINE : NAJM ACHA3BI
23:25:00 : MAGAZINE : BAHAT AL ISTIRAHA
01:25:00 : MAGAZINE : RA-CHID SHOW
02:40:00 : MAGAZINE : GRAND ANGLE
03:40:00 : MAGAZINE : NIDAE
04:00:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : ASRAYFI : LE MAITRE D'EAU DE FIGUIG
05:20:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK



Sur les écrans casablancais

<p>MEGARAMA</p> <p>Top gun : maverick Durée : 01:00:00 Genres : Action Réalisateur : Joseph Kosinski Acteurs : Tom Cruise, Miles Teller, Jennifer Connelly, Jon Hamm, Glen Powell séances : 13:25 19:45 22:30</p> <p>AL IKHWANE Durée : 02:15:00 Réalisateur : Mohamed Amine Al Akhmar séances : 14:00 17:00 19:45 22:30</p> <p>Green cardfilm Durée : 01:30:00 Réalisateur : Richard O'Keefe séances : 14:30 17:00 19:45 22:30</p> <p>Bullet train film Bullet train megarama-casablanca Durée : 02:32:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p> <p>Kira w el gen film Kira w el gen megarama-casablanca Durée : 02:55:00</p>	<p>Genres : Action Réalisateur : Marwan HAMED Acteurs : Karim Abdel Aziz, Hind SABBRI</p> <p>JET'AI ME - I LOVE YOU Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Tamer Housni séances : 13:25 19:45 22:30</p> <p>La très très grande classe films La très très grande classe megarama-casablanca Durée : 01:00:00 Genres : Réalisateur : Frédéric Quiring 14:15 17:00 19:45 22:30</p> <p>Ashbakh Europa Durée : 01:20:00 Genres : Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00</p> <p>Le bal de l'enfer Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Jessica M. Thompson séances : 13:45 16:00 20:45 22:45</p>	<p>Tad l'explorateur et la table d'émeraude Durée : 01:29:00 Genres : Aventure Famille Animation Comédie Réalisateur : Enrique Gato séances : 14:00 16:00</p> <p>Spider-man : no way home Durée : 02:07:00 Genres : Action Aventure Réalisateur : Jon Watts séances : 18:00</p> <p>Citoyen d'honneur Durée : 01:36:00 Genres : Comédie Réalisateur : Mohamed Hamidi séances : 17:00 19:45 22:30</p> <p>Kompromat Durée : 02:07:00 Genres : Thriller Réalisateur : Jérôme Salle séances : 17:00 19:45 22:30</p> <p>Coup de théâtre Durée : 01:38:00 Genres : Policier Comédie Crime Mystère Réalisateur : Tom George 14:15 17:45 22:30 19:45</p> <p>Rada malha - jada malha Durée : 02:06:00 Réalisateur : Driis ROUKHE séances : 17:00 19:45 22:30</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pharmacies de garde de nuit

<p>Sidi Moumen : Pharmacie DIAR EL HANAE DIAR EL HANAE GHM, BD. 79 N° 20 - SIDI MOUMEN - Tél : 0522.22.34.34 [-]</p> <p>Pharmacie ESPACE NAIM LOT OTHMANE 2 RUE 15 N° 50 - Tél : 0522.70.99.99</p> <p>Sidi Othmane : Pharmacie ISSHA MARCHÉ ESSALAMA L HAY ESSALAMA L - Tél : 0522.37.32.66</p> <p>Oufa : Pharmacie MASSID CIL LOT DU STADE N° 22 - HAY ESSALAM - CIL (PRES MOSQUEE CIL - LABORATOIRE PFIZER)- Tél : 0522.39.88.73</p> <p>Sidi Maamour : Pharmacie BIANI 114 LOTISSEMENT SAADA 1 - SIDI MAAROUF - Tél : 0522.5810.86</p> <p>Pharmacie ZENITH MILLENUM N° 162 LOTISSEMENT FLORIDA - SIDI MAAROUF (FACE HAMMAM FLORIDA ET CROICHE SANOUOU)- Tél : 0522.32.15.16</p> <p>Lissafa : Pharmacie JARDINS DE L'OUFA KASBA ALAMINE EXTENSION GH14 IMM 6 - ENTREE 2 - Tél : 0522.65.28.90</p> <p>Pharmacie CASAVIEW CENTRE COMMERCIAL CASAVIEW, MAG N°1 - NASSIM ISLANE - Tél : 0522.69.64.64</p> <p>Maarif : Pharmacie IBN BATOUTA</p>	<p>78, RUE IBN BATOUTA (A CÔTÉ DU CINÉMA LUDO) AVENUE LALLA YACOUT - Tél : 0522.22.34.34 [-]</p> <p>Pharmacie PORTE CALIFORNIE ROUTE 109, AVENUE MEKKA - DAR HADI DAOUÏ - BACHKOU (ROND-POINT BACHKOU)- Tél : 0522.81.29.31 [-]</p> <p>Pharmacie NARIS 141, BOULEVARD YACCOUB EL MANCOUR - MAARIF - Tél : 0522.25.00.74</p> <p>Bourgogne : Pharmacie RAIS 62, RUE DE LA MER BALTOUE - AIN DIAB (TERMINUS TRAMWAY AIN DIAB) - HARLEY DAVIDSON - RESTAURANT VIP- Tél : 0522.79.81.52</p> <p>Pharmacie SAFIR 16, RUE MOHAMED SMHA - AVENUE DES F.A.R. (EX HOTEL SAFIR - ACIMA BD. MED V - STADE) - Tél : 0522.44.48.57</p> <p>Belouja : Pharmacie MOULAY ISMAIL 286, BD. MOULAY ISMAIL - ROCKI BIS NORIS 20000 - Tél : 0522.40.48.27</p> <p>Ain Sebati : Pharmacie ESPACE SHATI 55, RUE SALOMON DAHAN - QUARTIER OUKA- CHA - AIN SEBAA (PRES PRÉ- SON OUKACHA) - Tél : 0522.67.27.64</p> <p>Ain Chek : Pharmacie KRIMAT 341, BOULEVARD PANORA- MIQUE - Tél : 0522.52.71.35</p>	<p>Hay Mohammadi : Pharmacie AL AQSA RESIDENCE AL AMANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAM- MADI - Tél : 0522.63.00.63</p> <p>Al Fida : Pharmacie HACHAD 142, RUE 5-DORS KORBA-GRI- GOUANE (STATION TAXI SIDI MAAROUF) PLACE SRAGINA - Tél : 0522.28.39.46</p> <p>Sidi Bernoussi : Pharmacie RACHAD 32, AV. SOUT'HAB ARBOUMI- AMAL 2 - SIDI BERNOUSSE - Tél : 0522.73.72.57</p> <p>Hay Hassani Pharmacie LAYA N° 9 BICOMMAT DE L'AMG / FRA - RUE AL ABTAL - BEAUSÉJOUR B.P. 16277 - Tél : 0696018285 [-]</p> <p>Pharmacie INANE OULFA RYAD EL OULFA GH 8 IN- TREE N°8 N° 15 (ACTUELLE- MENT G140) - Tél : 0522.89.42.70</p> <p>Pharmacie LE NORD HADKAT OUM ERRAHE 2 GH N° 21 EN FACE MAR- JANE HAY HASSANI - Tél : 0522.89.77.44 [-]</p> <p>Beauséjour Pharmacie OROUANE 122, RUE OROUANE - HAY ERRAJIA - BEAUSÉJOUR (DESIÈRE ACIMA BEAUSÉ- JOUR) - Tél : 0522.36.22.20</p> <p>Oasis Pharmacie DALAL 24 BIS, RUE DES VANNEAUX - L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES																							
N° de train	Marrakech	Marrakech	Marrakech	Marrakech	Casa (Gare)																		
101	06:00	06:15	06:30	06:45	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30
102	06:30	06:45	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00
103	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30
104	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00
105	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30
106	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00
107	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30
108	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00
109	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30
110	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00
111	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30
112	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00
113	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30
114	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00
115	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30
116	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00
117	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30
118	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00
119	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30
120	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00
121	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00	21:15	21:30
122	16:30	16:45	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00	21:15	21:30	21:45	22:00
123	17:00	17:15	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00	21:15	21:30	21:45	22:00	22:15	22:30
124	17:30	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00	21:15	21:30	21:45	22:00	22:15	22:30	22:45	23:00
125	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00	21:15	21:30	21:45	22:00	22:15	22:30	22:45	23:00	23:15	23:30
126	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:45	20:00	20:15	20:30	20:45	21:00	21:15	21:30	21:45	22:00	22:15	22:30	22:45	23:00	23:15	23:30	23:45	24:00

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° de train	Fes	Marrakech	Marrakech	Marrakech	Casa (Gare)																		
101	06:00	06:15	06:30	06:45	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30
102	06:30	06:45	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00
103	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30
104	07:30	07:45	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00
105	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30
106	08:30	08:45	09:00	09:15	09:3																		



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

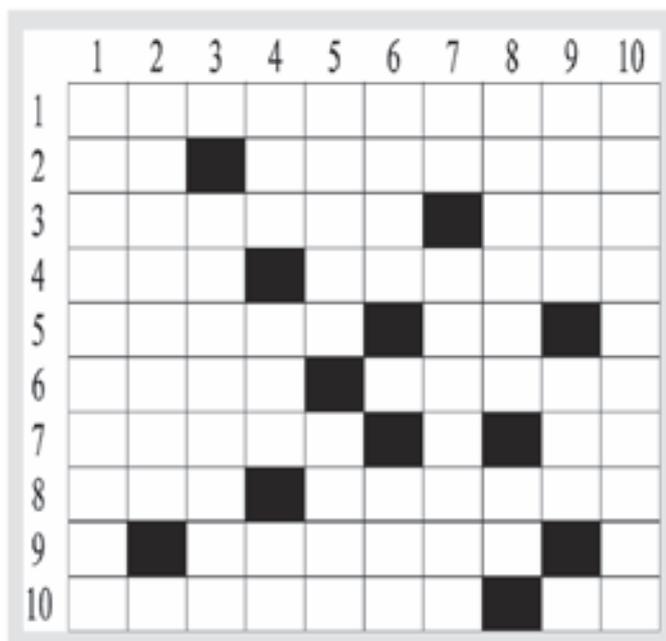
Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Scélographie
- 2- Echos - Marques de tendresse
- 3- Directe - Cap d'Espagne
- 4- Roi vil et cruel - Serré
- 5- Ouvrage - L'oe au loto
- 6- Stationna (Se ...) - Monsieur à la cour
- 7- Protection - Nickel
- 8- Sortie - Sombres
- 9- Bariné
- 10- Etrennes - Locuteur

VERTICALEMENT

- 1- Longanimité
- 2- Phraséologie
- 3- Vendeurs de sucre
- 4- Ceinture jaune - Vieille unité de radiation
- 5- Corrompue - En rivalisant (A.F...)
- 6- Refus slave - Palmipède
- 7- En les - De colère chez Steinbeck
- 8- Met fin à une rupture - Ile de France
- 9- Me rendrai - Page
- 10- Occultisme

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

5	7		4					3
	1		5	3	7			
3		9	7	8		2		
	7	5		3				
			2	9				
				5		2	6	
	9		4	7	1		6	
		4	3	6		7		
7				1	4		8	

Moyen

			6			2		
5	3				4		7	
		9	5	2			1	
	5		9	1				8
		7		6		4		
6				7	5		2	
	8			3	9	1		
	7	8					3	2
		4			6			

Difficile

	7	5		8				
2					9			
		8			6		5	9
				6	2			
8			4	5	3			6
		4		7				
1	2		6			9		
			3					7
				1	4	6		

Expert

	9	8		5				1
3						7		
				9			4	
			1	8			7	
		2		3		4		
	1			6	9			
	2			7				
		7						6
9				2		3	5	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	2	1	7	4	8	9	5	3
5	8	4	3	9	6	7	2	1
7	3	9	2	1	5	6	4	8
1	5	2	9	8	7	4	3	6
4	6	7	5	3	1	2	8	9
3	9	8	4	6	2	1	7	5
9	7	5	1	2	3	8	6	4
2	4	6	8	5	9	3	1	7
8	1	3	6	7	4	5	9	2

Moyen

2	3	8	5	4	9	6	1	7
7	1	9	2	3	6	4	5	8
5	6	4	8	7	1	3	2	9
8	4	7	6	5	3	1	9	2
1	5	2	4	9	8	7	3	6
3	9	6	7	1	2	8	4	5
4	2	3	9	6	7	5	8	1
6	8	1	3	2	5	9	7	4
9	7	5	1	8	4	2	6	3

Difficile

7	2	1	3	9	6	4	8	5
6	9	8	4	7	5	2	3	1
4	5	3	8	2	1	9	6	7
5	6	9	1	4	2	3	7	8
3	7	2	9	5	8	6	1	4
1	8	4	7	6	3	5	2	9
8	1	5	2	3	9	7	4	6
2	4	6	5	1	7	8	9	3
9	3	7	6	8	4	1	5	2

Expert

3	9	7	6	5	8	4	1	2
4	2	8	7	9	1	3	6	5
5	6	1	2	3	4	9	8	7
6	8	2	4	1	3	5	7	9
9	7	3	5	6	2	8	4	1
1	4	5	8	7	9	2	3	6
7	3	6	9	8	5	1	2	4
2	1	9	3	4	6	7	5	8
8	5	4	1	2	7	6	9	3

Portrait



Joseph Aoun

Un militaire respecté sans expérience politique

Le commandant en chef de l'armée libanaise, Joseph Aoun, élu jeudi président de la République, n'a aucune expérience politique mais tire profit de sa position à la tête d'une des institutions les plus respectées du pays, miné par les crises politique et financière.

Le général, qui a célébré vendredi son 61ème anniversaire, jouit par ailleurs du soutien de plusieurs puissances étrangères comme les Etats-Unis et de l'Arabie saoudite.

Il a été élu jeudi par les députés lors d'un deuxième tour de scrutin alors que le Liban était privé depuis plus de deux ans d'un chef de l'Etat en raison des profondes divergences entre blocs politiques.

Le général Aoun, qui n'a aucun lien familial avec le président sortant Michel Aoun, dirige depuis mars 2017 une institution qui a pu rester à l'écart des dissensions confessionnelles et politiques qui déchirent le pays.

Au sein de l'armée, il a su manoeuvrer pour surmonter les crises, notamment un effondrement économique qui a frappé de plein fouet la solde

de ses 80.000 soldats, l'obligeant à accepter des aides internationales pour préserver son institution.

Depuis un accord de cessez-le-feu fin novembre mettant fin à la guerre entre le puissant mouvement Hezbollah

et Israël, l'armée a la tâche délicate d'assurer le respect de la trêve.

Elle se déploie progressivement dans les zones frontalières du sud à mesure que l'armée israélienne s'en retire, un processus qui doit être achevé le 26 janvier.

Conformément à l'accord, seuls l'armée libanaise et les Casques bleus de l'ONU doivent être déployés dans le sud. Les combattants du Hezbollah doivent se retirer vers des régions plus au nord et abandonner leurs armes lourdes.

Intervenant dans le fief du Hezbollah, qui a promis une "coopération totale", le chef de l'armée doit veiller à préserver le précaire équilibre social et confessionnel du jeu politique libanais: ne pas fâcher le mouvement pro-iranien sans s'attirer les foudres de ses détracteurs.

Le militaire au verbe laconique, chauve et à la carrure solide, peut compter sur son réseau tissé à travers l'ensemble de la classe politique libanaise, mais aussi ses contacts avec les capitales occidentales, Paris et Washington en tête.

"Il a la réputation d'être un

homme intègre", indique à l'AFP le politologue Karim Bitar.

"Au sein de l'armée libanaise, il est perçu comme quelqu'un de dévoué, qui défend l'intérêt national, et qui essaye de consolider l'institution, la seule encore épargnée par le confessionnalisme et qui tient encore debout", ajoute-t-il.

Mohanad Hage Ali, du think-tank Carnegie pour le Moyen-Orient, souligne ses "liens avec les Etats-Unis", l'armée libanaise étant financièrement soutenue par Washington.

"Il a entretenu des relations avec tout le monde, mais il a souvent été critiqué par les médias affiliés au Hezbollah" justement pour cette connexion américaine, précise-t-il.

Outre l'allié américain, l'institution a reçu des aides du Qatar ou de la France.

Une conférence internationale organisée à Paris en octobre a permis de lever 200 millions de dollars pour l'armée, un soutien vital: au plus fort de la crise économique en 2020, l'armée avait même dû retirer la viande des repas servis à ses militaires.

"Tout le monde reconnaît son bilan sans faute à la tête de l'armée", indique à l'AFP un diplomate occidental. "Mais peut-il se muer en politicien? C'est la question."

A l'aise en français et en anglais, le général Aoun est père de deux enfants. Il est issu de la communauté chrétienne maronite, à laquelle la présidence est réservée, en vertu du partage confessionnel du pouvoir qui accorde aux musulmans sunnites le poste de Premier ministre et aux musulmans chiites celui de président du Parlement.

Pour M. Bitar, "même parmi ceux qui le respectent, nombreux sont ceux" qui étaient opposés à son élection, "essentiellement parce qu'il vient de l'armée".

Car certains ex-présidents au profil similaire ont laissé aux Libanais "un arrière-goût amer", note-t-il. Sans compter que cela pourrait entériner l'idée que le chef de l'armée peut "systématiquement devenir président".

Michel Aoun était aussi un ancien commandant des forces armées libanaises, et ses trois prédécesseurs étaient également issus des rangs de l'institution militaire.

Joseph Aoun a été élu jeudi par les députés lors d'un deuxième tour de scrutin alors que le Liban était privé depuis plus de deux ans d'un chef de l'Etat en raison des profondes divergences entre blocs politiques

Sport

Ligue des Champions d'Afrique

ASFAR-Raja pour un classico continental "show"



L'ASFAR et le Raja de Casablanca abordent leur choc comptant pour la 5e journée du groupe B de la Ligue des Champions d'Afrique de football, samedi à Meknès, avec des fortunes diverses, les Militaires cherchant à valider précocement leur ticket pour les quarts de finale, et les Verts jouant leur dernière carte pour pouvoir se maintenir dans la course.

Leader du groupe avec 8 points, le club de la capitale n'a plus besoin que d'un nul pour se qualifier pour les quarts de finale de cette compétition continentale, sans se soucier des résultats de la dernière journée,

lors de laquelle il affronte le club sud-africain de Mamelodi Sundowns, son dauphin à trois unités (5 pts).

Les coéquipiers du capitaine Hrimat, invincibles lors de cette phase de poules, ont pris une sérieuse option pour le tour suivant en battant l'AS Maniema Union de la RD Congo, lors de la quatrième journée, samedi dernier à Meknès, soit leur deuxième victoire après celle contre le Raja (1-ère journée), contre deux nuls à Kinshasa et à domicile contre Mamelodi Sundowns.

En revanche, le Raja de Casablanca, troisième au classement (4 pts), se trouve

dos au mur et demeure condamné à remporter ce match pour garder ses chances et, par la même occasion, prendre sa revanche sur l'ASFAR.

Zniti et ses coéquipiers avaient sorti la tête de l'eau en battant à domicile le Mamelodi Sundowns, lors de la quatrième journée. Une victoire précieuse d'autant plus que les Verts restaient, avant ce match-revanche, sur le piètre bilan de deux défaites contre les Militaires et les Sud-africains et un nul au goût amer contre l'AS Maniema Union.

Acculé au succès, le club de la capitale économique attendra quand même un cadeau du ciel pour pouvoir se rassurer pour l'ultime journée, à savoir une défaite des Sud-africains qui le propulserait à la deuxième place, avant de recevoir les Congolais pour la clôture de cette phase.

L'AS Maniema Union reçoit Mamelodi Sundowns samedi à 14h00, alors que l'ASFAR joue le même jour, à Meknès, contre le Raja (20h00).

Par ailleurs en Coupe de la Confédération (5ème journée), la Renaissance de Berkane, leader du groupe B, affrontera en dehors de ses bases ce dimanche à 14 heures le club angolais de CD Luanda. La RSB, double lauréate de l'épreuve, a déjà assuré sa qualification après avoir gagné ses quatre premiers matches.

L'autre rencontre de cette poule se jouera également dimanche à partir de 14 heures et opposera l'équipe de Stellenbosch au Stade Malien.

Botola Pro D1

La Botola Pro D1 de football se poursuivra ce week-end pour le compte de la 18ème journée qui sera amputée de trois rencontres, à savoir ASFAR-DHJ, FUS-Raja et IRT-RSB. Ces matches ont été ajournés en raison de l'engagement en compétitions africaines interclubs des Militaires, des Verts et des Berkanis.

Ci-dessous le programme des matches prévus :

Samedi

16h00 : JSS-CODM

18h00 : OCS-SCCM

Dimanche

18h00 : MAS-MAT

20h00 : WAC-UTS



Championnat D2

Les clubs évoluant en Botola Pro D2 aborderont ce dimanche (15h00) les périodes de la 14ème journée selon le programme :

CAK-RBM

OD-CJBG

KACM-MCO

KAC-JSM

RCOZ-USYM

SM-RAC

USMO-WAF

CAYB-OCK

La FRMF et les Ligues nationales tiendront leurs AG le 13 mars prochain

L'e comité directeur de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), réuni jeudi au siège de la Fédération à Maâmora, a fixé la date des assemblées générales (AG) de la FRMF et des Ligues nationales de football professionnel (LNFP), amateur (LNFA), féminin (LNFF) et Diversifié (LNFD) au 13 mars 2025.

Cette réunion, tenue sous la présidence du président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, a été consacrée à diverses questions inscrites à l'ordre du jour, dont la préparation des prochaines AG de la Fédération et des Ligues nationales de football, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football.

M. Lekjaa a présenté, à cette occasion, le programme des compétitions et activités footballistiques prévues au Maroc de 2025 à 2030, en commençant par le tirage au sort de la Coupe d'Afrique des nations, qui se tiendra le lundi 27 janvier 2025 à Rabat, jusqu'aux phases finales de la Coupe du monde FIFA 2030.

Le président de la FRMF a souligné que les yeux du monde seront rivés sur le Royaume, lors des cinq prochaines années, puisqu'il organisera plusieurs compétitions continentales et mondiales majeures, notamment la Coupe d'Afrique des nations à la fin de cette année et la Coupe du monde FIFA en 2030, aux côtés de l'Espagne

et du Portugal.

M. Lekjaa a appelé tous les acteurs du football marocain et de la société civile à se mobiliser et à redoubler d'efforts pour assurer le succès de ces événements, fruits de la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il a également rappelé l'accord signé entre le gouvernement marocain et la Fédération internationale de football associations (FIFA), visant à établir au Maroc un bureau régional de la FIFA en Afrique.

Par ailleurs, M. Lekjaa a saisi l'occasion pour féliciter le staff technique, médical et administratif ainsi que les joueurs des équipes nationales U20 et U17 pour leur qualification aux phases finales des Coupes d'Afrique des nations des catégories.

En vue de soumettre plusieurs amendements des règlements à l'AG de la FRMF pour approbation, la réunion du comité directeur a, en outre, été l'occasion de faire un rappel des modifications discutées et validées lors de la réunion du comité directeur du 1er août 2024.

Ces modifications portent sur la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), le Code disciplinaire, le Règlement des compétitions, ainsi que le Règlement de l'affiliation.

Rabat à l'heure du "Combine 2025" de la Ligue africaine de basketball

L'e "Combine 2025", organisé par la Ligue africaine de basketball, se tiendra pour la deuxième année consécutive en cette fin de semaine à la salle omnisports Ibn Yassine à Rabat. Cet événement, qui réunira 30 jeunes basketteurs du monde entier, vise à détecter des talents qui pourraient rejoindre l'une des équipes qui disputeront la Basketball Africa League (BAL 2025). Ces jeunes talents seront suivis de près par des dirigeants de clubs, des entraîneurs et des recruteurs, dont des coaches ayant pris part au programme "Africa Coaches dans le cadre de la NBA 2K25 Summer League" en juillet dernier à Las Vegas.

S'exprimant lors d'une conférence de presse, tenue jeudi à Rabat pour présenter cette édition du "Combine", le président de la BAL, Amadou Gallo Fall, a souligné que cet événement s'inscrit dans le cadre des efforts de la "League" visant le rayonnement du basketball africain à l'échelle internationale, mettant en avant le rôle primordial de la Fédération Royale marocaine de basketball (FRMBB) dans ce sens.

Il a, par ailleurs, indiqué que le choix du

Maroc pour abriter de telles compétitions est devenu "naturel", notant que le Royaume ne cesse d'afficher sa capacité en matière d'organisation des plus grandes échéances aux niveaux continental, régional et international.

"Le Maroc est un pays qui représente une image rayonnante d'une Afrique en action", a martelé le président de la Première ligue professionnelle lancée par la NBA en dehors de l'Amérique du Nord.

Dans le cadre du "Combine 2025", la BAL organisera le "BALAHER", une plateforme qui rassemblera 20 espoirs (U23) des communautés locales autour de Rabat. "BALAHER" vise à promouvoir l'égalité homme-femme dans l'écosystème sportif africain et à célébrer les sportives qui sont des modèles pour les jeunes femmes à travers le continent. La BAL proposera également un stage de formation à une centaine d'entraîneurs locaux. Pour rappel, la 5ème édition de la BAL débutera le 5 avril 2025 à Rabat et prendra fin le 14 juin à Pretoria en Afrique du Sud. Cette nouvelle "season" mettra à l'honneur 12 équipes qui joueront 48 matchs à Rabat, Dakar, Kigali et Pretoria.

Le coût des catastrophes naturelles exceptionnellement élevés l'an dernier

Les catastrophes naturelles, aggravées par le dérèglement climatique, ont entraîné des pertes économiques exceptionnellement élevées l'an dernier, a indiqué jeudi le réassureur Munich Re, selon lequel la communauté mondiale doit agir pour "renforcer la capacité de résistance" des pays vulnérables.

L'évaluation du groupe allemand est très proche de celle présentée en décembre par Swiss Re, l'autre leader mondial de la réassurance.

Pour les réassureurs, 2024 se classe au 3e rang des années les plus coûteuses depuis 1980, estime Munich Re, avec des dommages assurés s'élevant à 140 milliards de dollars, quand Swiss Re avait évoqué 135 milliards.

Les pertes économiques totales se sont établies à 320 milliards de dollars, contre 268 milliards en 2023, calcule le groupe bavarois, soit une hausse de 19%, là où Swiss Re avait annoncé un montant de 310 milliards de dollars.

"La machine météorologique de notre planète passe à la vitesse supérieure", déclare dans l'étude Tobias Grimm, climatologue en chef du groupe. L'année 2024 est attendue comme la plus chaude à l'échelle mondiale.

"La communauté mondiale doit

enfin agir et trouver des moyens de renforcer la capacité de résistance des pays particulièrement menacés", observe-t-il, alors que "les habitants des pays qui n'ont pas de protection d'assurance ou de soutien public pour les aider à se relever" paient un tribut particulièrement élevé.

Les montants des pertes dépassent largement les moyennes ajustées à l'inflation des 10 et 30 dernières années.

Les deux années les plus coûteuses pour le secteur de l'assurance furent 2005, marquée par l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans, et 2017, avec trois ouragans majeurs, Harvey, Irma et Maria.

L'année 2024 a été marquée par une "combinaison de grandes catastrophes rares, telles que des tremblements de terre et des ouragans, et d'événements plus fréquents, comme la grêle, les inondations localisées et les incendies de forêt", a expliqué à l'AFP Tobias Grimm.

"Ces phénomènes ont particulièrement augmenté en intensité et en fréquence au fil des ans", ajoute-t-il.

Les cyclones tropicaux à eux seuls ont contribué à des pertes totales de 135 milliards de dollars et à des pertes assurées de 52 milliards de dollars.

La majorité de ces pertes provient



de puissants ouragans aux Etats-Unis et notamment des ouragans Héloïse et Milton qui ont frappé la Floride fin septembre et début octobre, causant à eux deux 41 milliards de dollars de pertes assurées.

En Europe, les inondations à Valence, en Espagne, ont causé des pertes de 11 milliards de dollars, dont 4,2 milliards assurés.

"Une étude d'attribution des inondations en Espagne a montré que le changement climatique a doublé la probabilité de subir de telles précipitations", selon M. Grimm.

climatique, selon une étude préliminaire.

La prévention des extrêmes climatiques fonctionne mieux, faisant que plus de vies humaines que jadis sont sauvées.

Le bilan humain des catastrophes naturelles en 2024 reste toutefois lourd, avec quelque 11.000 personnes ayant perdu la vie.

Le plus lourd bilan est lié au typhon Yagi, qui a dévasté l'Asie du Sud-Est en septembre, causant 851 morts.

"Dans les pays en développement, le manque d'infrastructure et des réglementations de construction inadéquates amplifient les pertes humaines et matérielles", note M. Grimm.

Un autre problème est le manque de couverture d'assurance. A Mayotte, seuls 6% des particuliers disposent d'une assurance habitation.

Des assurances dites "paramétriques" peuvent aider à combler le fossé en matière d'assurance.

"Des paramètres définis, comme par exemple la force du vent, permettent une indemnisation rapide après une tempête, sans qu'il soit nécessaire de prouver les dommages individuels", explique M. Grimm. Ces solutions sont déjà utilisés par des pays insulaires ou des pays africains.

Recettes

Tajine de crevettes



Ingrédients :

250 g de crevettes décortiquées
1 boîte de pulpe de tomates (ou 2 tomates râpées)
1 oignon
1 gousse d'ail
1/2 cc de sel
1/2 cc de cumin
1/2 cc de paprika
1 cs de persil haché
1 cs de coriandre hachée
1 filet d'huile d'olive

Préparation :

Épluchez l'oignon et la gousse d'ail puis coupez-les en petits morceaux.

Dans un tajine, versez un filet d'huile d'olive.

Ajoutez par dessus l'oignon et

l'ail et faites-les revenir jusqu'à ce qu'ils deviennent fondants.

Versez ensuite la pulpe tomate par dessus et mélangez.

Ajoutez-y ensuite les épices : le sel, le cumin et le paprika.

Mélangez puis disposez les crevettes par dessus.

Si vos crevettes sont crues, ce tajine serait bien meilleure (ici j'ai beaucoup de mal à en trouver).

Couvrez et laissez mijoter 5 minutes si vos crevettes sont déjà cuites comme ici ou 10-15 minutes si elles sont crues.

Ajoutez ensuite le persil et la coriandre hachés sur le dessus et servez aussitôt votre tajine de crevettes.

Bon appétit !

Agent révoqué pour avoir reçu une tronçonneuse en pot-de-vin

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné jeudi la Moldavie dans une affaire insolite où un agent de l'environnement avait été révoqué pour avoir reçu en pot-de-vin... une tronçonneuse, la Cour estimant que la procédure à son encontre n'avait pas été équitable.

Ivan Cavca, ressortissant moldave né en 1988, était fonctionnaire à l'Inspection pour la protection de l'environnement. En mai 2020 il fut révoqué pour faute disciplinaire après avoir accepté une tronçonneuse à titre de pot-de-vin, dans un dossier de plainte pour abattage illégal d'arbres qui avait été porté à sa connaissance.

Le requérant forma en recours contre sa révocation dans lequel il soutenait avoir été piégé et incité à commettre l'infraction par un agent sous couverture, dans le cadre d'une évaluation aléatoire de l'intégrité professionnelle des fonctionnaires de son service. Son recours n'a pas abouti.

Invoquant devant la CEDH l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, relatif au droit à un procès équitable, M. Cavca soutenait

que les juridictions moldaves saisies n'avaient pas examiné son allégation de guet-apens.

L'instance paneuropéenne, qui siège à Strasbourg, a fait droit à sa demande. "La Cour considère que les tribunaux domestiques n'ont pas rempli leur obligation d'examiner l'argument du piège efficacement et de s'assurer que la procédure était juste", estime-t-elle.

La CEDH note "un raisonnement inapproprié" des juges du tribunal de Chisinau, et pointe d'autres

anomalies procédurales: le requérant ne pouvait ainsi pas faire appel de la décision de justice à son encontre, "une possibilité ouverte uniquement aux autres parties".

La Cour conclut donc que la Moldavie a violé l'article 6 de la Convention.

"Le constat de violation constitue en soi une satisfaction équitable suffisante pour le dommage moral subi par M. Cavca et l'Etat défendeur doit lui verser 1.375 euros pour frais", conclut-elle.

